



**Rapport de gestion  
de Groupe Alithya inc.**

Exercice clos le 31 mars 2021

## Table des matières

	Page	
1.	Mode de présentation	1
2.	Énoncés prospectifs	1
3.	Survol de l'entreprise	2
4.	Plan d'affaires stratégique	5
5.	Faits saillants	6
6.	Mesures non conformes aux IFRS	7
7.	Résultats d'exploitation	9
7.1	Revenus	9
7.2	Marge brute	11
7.3	Informations sectorielles	11
7.4	Charges d'exploitation	12
7.5	Autres résultats nets et charges	15
7.6	Perte nette et résultat par action	16
8.	BAIIA et BAIIA ajusté	17
9.	Nouveaux contrats	18
10.	Liquidité et ressources en capital	18
10.1	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	18
10.2	Flux de trésorerie – activités d'exploitation	19
10.3	Flux de trésorerie – activités d'investissement	20
10.4	Flux de trésorerie – activités de financement	20
10.5	Ressources en capital	21
10.6	Dette à long terme et emprunt bancaire net	21
10.7	Obligations contractuelles	24
10.8	Arrangements hors bilan	24
11.	Capital-actions	25
11.1	Capital autorisé	25
11.2	Capital émis	25
11.3	Régime d'achat d'actions	28
11.4	Régime incitatif à long terme (le « régime »)	28
11.5	Options sur actions	28
11.6	Unités d'actions différées	30
11.7	Unités d'actions incessibles	31
11.8	Rémunération fondée sur des actions	32
12.	Événement postérieur	32
13.	Information annuelle choisie	32
14.	Résumé sur huit trimestres	34
15.	Estimations comptables critiques	35
16.	Futures normes comptables	42
17.	Risques et incertitudes	43
18.	Évaluation par la direction de nos contrôles et procédures de communication de l'information	60

## 1. Mode de présentation

Le présent rapport de gestion passe en revue les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de Groupe Alithya inc. pour le trimestre et l'exercice clos le 31 mars 2021. Dans le présent rapport de gestion, les termes « Alithya », « Société », « Groupe », « nous », « nos » ou « notre » renvoient à Groupe Alithya inc. et à ses filiales ou à l'une ou l'autre d'entre elles, selon le contexte. Le présent document doit être lu parallèlement aux informations présentées dans les états financiers consolidés audités annuels et les notes des états financiers de la Société pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020. Le rapport de gestion, les états financiers, la notice annuelle, le rapport annuel sur le formulaire 40-F de la Société et l'information supplémentaire portant sur ses activités se trouvent sous le profil de la Société sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ainsi que sur le site Web de l'Electronic Data Gathering, Analysis, and Retrieval system (« EDGAR »), à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

Aux fins de présentation de l'information, la Société a dressé les états financiers consolidés en dollars canadiens, en conformité avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») établies par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire, tous les montants en dollars (\$) sont exprimés en dollars canadiens, et toute mention du symbole « \$ US » désigne le dollar américain. Les variations, les ratios et les variations en pourcentage dans le présent rapport de gestion ont été établis d'après des chiffres non arrondis.

Le présent rapport de gestion comporte des mesures financières conformes et non conformes aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Sauf indication contraire, lors de la préparation du présent rapport de gestion, la Société a tenu compte de l'information disponible jusqu'au 9 juin 2021, soit la date à laquelle le conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») a approuvé le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

## 2. Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui pourraient constituer de l'« information prospective » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et des « énoncés prospectifs » au sens attribué à « forward looking statements » dans la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et d'autres dispositions applicables portant sur les règles refuges américaines (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Les énoncés qui ne se rapportent pas exclusivement à des faits historiques ainsi que les énoncés portant sur les attentes de la direction à l'égard de la croissance, des résultats d'exploitation et du rendement futur et des perspectives d'affaires d'Alithya, et d'autres énoncés portant sur la stratégie commerciale et les plans d'Alithya ou se rapportant à des caractérisations de situations ou d'événements futurs constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés renferment souvent les termes et expressions « s'attend à », « entend », « prévoit », « prédit », « croit », « cherche à », « estime », « peut », « doit », « continue », « projette », « cible » et des termes ou expressions similaires ou des variantes de ceux-ci, ainsi que des verbes au futur ou au conditionnel, mais ce ne sont pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ces termes et expressions particuliers.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion font état, notamment, de renseignements ou de déclarations au sujet des éléments suivants : i) notre capacité à générer des revenus suffisants pour soutenir nos activités, ii) notre capacité à tirer parti des occasions d'affaires et à atteindre nos objectifs fixés dans notre plan stratégique couvrant les trois à cinq prochaines années, iii) notre aptitude à développer de nouvelles activités, à élargir l'étendue de notre gamme de services et à conclure de nouveaux contrats, iv) notre stratégie, nos activités futures et nos perspectives d'avenir, v) notre besoin de réunir des capitaux additionnels et nos estimations concernant nos besoins futurs en matière de financement et d'immobilisations, vi) nos attentes concernant notre rendement financier, y compris nos revenus, notre rentabilité, nos travaux de recherche et de développement, nos frais, nos marges brutes, nos liquidités, nos ressources en capital et nos dépenses en immobilisations, vii) notre capacité à réaliser les synergies ou les économies de coûts prévues liés à l'intégration de nos acquisitions d'entreprises, et viii) les répercussions de la pandémie de COVID-19 et des mesures d'intervention connexes sur nos activités commerciales, nos résultats financiers et notre situation financière et ceux de nos clients, ainsi que sur l'économie en général.

Les énoncés prospectifs visent uniquement à aider notamment les investisseurs à comprendre les objectifs, les stratégies et les perspectives d'affaires d'Alithya ainsi que son cadre d'exploitation prévu, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Même si la direction estime que les attentes projetées dans les énoncés prospectifs d'Alithya étaient raisonnables à la date à laquelle ceux-ci ont été formulés, il n'en demeure pas moins que les énoncés prospectifs reposent sur des opinions, des hypothèses et des estimations établies par la direction et, par conséquent, sont assujettis à divers risques et incertitudes et à d'autres facteurs, dont bon nombre échappent à la volonté d'Alithya et qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont indiqués, de façon expresse ou implicite, dans ces énoncés. Ces risques et incertitudes comprennent, notamment, les facteurs énoncés dans la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion ainsi que dans les autres documents rendus publics par Alithya, y compris les documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis à l'occasion et que l'on peut consulter sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur EDGAR, à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov). D'autres risques et incertitudes dont Alithya n'a actuellement pas connaissance ou qu'elle juge actuellement comme étant négligeables pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière, son rendement financier, ses flux de trésorerie, son entreprise ou sa réputation.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont visés par les présentes mises en garde et sont à jour uniquement à la date du présent rapport de gestion. Alithya décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier tout énoncé prospectif, ou les facteurs ou hypothèses sur lesquels reposent ces énoncés, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, à moins que les lois applicables l'y obligent. Les investisseurs sont priés de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs, puisque les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux-ci.

### 3. Survol de l'entreprise

Alithya offre des conseils en matière de stratégie et de transformation numérique par l'entremise de plus de 3 000 professionnels au Canada, aux États-Unis et en Europe et accompagne ses clients dans la poursuite de l'innovation et de l'excellence, ainsi que dans l'atteinte de leurs objectifs d'affaires par une utilisation optimale des technologies numériques.

Alithya déploie une gamme de solutions et de services et des experts-conseils afin de concevoir, de bâtir et de mettre en œuvre des solutions innovatrices et efficaces à des enjeux d'affaires complexes en s'adaptant aux besoins commerciaux de ses clients des services financiers, de l'énergie renouvelable, des secteurs manufacturier, des télécommunications, du transport et de la logistique, des services professionnels, de la santé et du gouvernement.

### Offre de services

Les services d'Alithya comprennent un éventail complet de services de technologies numériques répondant aux besoins des clients, soit :

- **Stratégie d'affaires.** Alithya dirige ses clients tout au long du processus de prise de décision, notamment en ce qui concerne la planification stratégique, la gestion du changement, l'évolution des systèmes, ainsi que les processus opérationnels. En utilisant les méthodologies les plus répandues, nous aidons nos clients à maximiser leur efficacité et à tirer leur épingle du jeu en cette ère de transformation numérique. Nous produisons des résultats grâce à divers services liés à la stratégie d'affaires, notamment des services de conseil stratégique, de transformation numérique, de gestion de la performance organisationnelle et d'architecture d'entreprise.
- **Services applicatifs.** Les experts d'Alithya guident les clients à travers toutes les facettes des services applicatifs, de la migration des systèmes patrimoniaux jusqu'à l'adoption de solutions numériques d'avant-garde, en passant par la mise au point de solutions complètement nouvelles fondées sur les technologies les plus avancées. Nos experts aident aussi les clients à effectuer des choix parmi les solutions et les stratégies d'hébergement infonuagiques, sur site ou hybrides. Les services applicatifs fournis par Alithya comprennent le développement d'applications numériques (DevOps), la modernisation des systèmes patrimoniaux, l'ingénierie logicielle et de contrôle, les infrastructures infonuagiques, l'assurance-qualité et le test automatisé.
- **Solutions d'entreprise.** En s'associant à des partenaires clés dans l'industrie, dont certains des plus importants fournisseurs de solutions d'infonuagique d'entreprise au monde, les experts d'Alithya aident les clients à déployer à l'échelle de leur entreprise des systèmes qui augmenteront leur efficacité sur le plan des finances, du capital humain, de l'exploitation et de la commercialisation. Les services liés aux solutions d'entreprise fournis par Alithya incluent notamment la planification des ressources d'entreprise (ERP), la gestion du rendement de l'organisation ou de l'entreprise (CPM/EPM), la gestion des relations clients ou de l'expérience client (CRM/CXM) et la gestion du capital humain (HCM).
- **Données et analyses.** L'analyse des données joue un rôle essentiel dans l'optimisation des processus d'entreprise. Grâce à des systèmes et à du logiciel de TI spécialisés, les scientifiques de données d'Alithya aident les clients à accroître leur compréhension des affaires et à prendre de meilleures décisions d'affaires grâce à une collecte de données améliorée, à l'analyse de mégadonnées, à l'apprentissage automatique et à la production de rapports. Les services de données et d'analyse fournis par Alithya concernent notamment l'intelligence d'affaires, la gestion des données, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, ainsi que l'Internet des objets (IoT).

Sur le plan géographique, Alithya exerce des activités d'un bout à l'autre du Canada, aux États-Unis et en Europe, et offre une gamme complète de services en stratégie et en technologies numériques, auxquels s'ajoute une connaissance approfondie d'un éventail de technologies et de domaines commerciaux.

## Contexte concurrentiel

De nos jours, pour de nombreuses sociétés, les systèmes et les infrastructures numériques représentent l'un des actifs les plus importants et les plus stratégiques. Ces actifs, dont l'acquisition nécessite des investissements importants, agissent de plus en plus comme facteur de différenciation et vecteur de croissance clés pour les clients.

Par conséquent, les entreprises recherchent des solutions leur permettant de continuer de se distinguer de leurs concurrents au moyen de processus d'affaires exclusifs, de même que de produits personnalisés. C'est là où la transformation numérique entre en jeu, car elle invite les sociétés à changer d'approche et à passer des technologies de l'information traditionnelles à des technologies numériques souples.

Alors que les dépenses des entreprises ne cessent d'augmenter dans le domaine de la technologie, les entreprises en technologie numérique comme Alithya s'efforcent de proposer des idées innovatrices et une expertise industrielle verticale approfondie, tout en facilitant la transformation des processus d'affaires grâce à l'utilisation de technologies optimales.

Alithya estime être bien placée pour tirer parti de cette tendance des clients à investir dans les technologies numériques. Le modèle d'entreprise d'Alithya repose sur une philosophie consistant à offrir des solutions souples et créatives qui permettent aux clients de tirer le meilleur parti de leurs investissements dans les technologies numériques. Alithya se positionne elle-même comme un conseiller de confiance et un partenaire de consultation agile capable de produire des résultats rapidement pour ses clients.

Les concurrents d'Alithya comprennent les entreprises d'intégration de systèmes, les sociétés de programmation à forfait, les sociétés de développement d'applications, les fournisseurs de services infonuagiques, les cabinets de services-conseils de grande envergure ou traditionnels, les groupes de services professionnels des sociétés de matériel informatique, les sociétés de services de gestion des infrastructures et d'impartition et les sociétés de services numériques spécialisées. De plus, Alithya livre concurrence à un nombre important de petites sociétés locales sur les divers marchés géographiques sur lesquels elle exerce des activités.

Alithya rivalise sur la base des principaux facteurs de différenciation suivants: la capacité de fournir des services-conseils en vision et en stratégie, la capacité de fournir des services numériques, le rendement et la fiabilité, la qualité du soutien technique, de la formation et des services, la capacité d'adaptation aux besoins des clients, la réputation et l'expérience, la stabilité financière et la gouvernance d'entreprise solide et le prix concurrentiel de ses services.

Alithya a également recours aux mesures suivantes pour rivaliser efficacement: a) des investissements permettant de mettre à l'échelle ses secteurs de pratique; b) un modèle de recrutement, de formation et de maintien en poste bien développé; c) un modèle de prestation de services fructueux; d) une culture et une approche intrapreneuriale; e) une vaste banque de références; f) des investissements continus dans l'amélioration des processus et l'accroissement des connaissances; g) des investissements dans les infrastructures et les activités de recherche et de développement; h) un souci constant d'adaptation aux besoins des clients, de la qualité des services et de l'offre de prix concurrentiels; et i) des capacités de gestion de projets et une expertise technique.

## 4. Plan d'affaires stratégique

Alithya a adopté un plan stratégique d'une durée de trois à cinq ans qui a pour objectif de renforcer sa position et de faire de l'entreprise un chef de file en Amérique du Nord dans le domaine de la transformation numérique.

Selon ce plan, l'ampleur et l'envergure que prendra Alithya devraient lui permettre d'étendre ses activités sur le plan géographique, d'approfondir son expertise, de diversifier son offre intégrée et de se positionner dans la chaîne de valeur pour cibler les segments des services de TI qui connaissent l'essor le plus rapide. La spécialisation d'Alithya dans le domaine des technologies numériques et l'approche flexible qu'elle applique pour déployer des solutions d'entreprise et offrir des solutions adaptées à des objectifs d'affaires précis répondent directement aux attentes des clients. Plus précisément, Alithya a mis au point un plan à trois volets qui se détaille comme suit :

- Augmenter son ampleur avec de la croissance interne et des acquisitions stratégiques en :
  - générant une croissance interne rentable grâce à l'innovation, aux offres à forte valeur ajoutée et aux relations clients fondées sur la confiance;
  - réalisant des acquisitions d'entreprises porteuses de valeur grâce à une expansion géographique nord-américaine de manière à compléter la présence actuelle sur le marché, y compris sur le plan géographique, tout en ajoutant progressivement d'importantes offres de solutions d'entreprise intégrées et une expertise spécialisée;
- Atteindre un des meilleurs taux d'engagement du personnel en :
  - favorisant une culture de collaboration, de diversité et d'appartenance;
  - veillant au bien-être des employés et à leur épanouissement personnel;
  - investissant dans le perfectionnement de ses leaders et employés;
- Fournir aux investisseurs, aux partenaires et aux parties prenantes un rendement du capital investi croissant à long terme en :
  - renforçant ses relations avec ses clients actuels, à titre de principal conseiller de confiance, en créant de la valeur à long terme;
  - investissant dans l'innovation et dans le développement d'une offre de services à forte valeur ajoutée;
  - agissant de façon responsable, avec une vision durable et respectueuse envers ses parties prenantes.

## 5. Faits saillants

Résultats d'exploitation (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2021	2020	2021	2020
	\$	\$	\$	\$
Revenus	77 971	73 181	287 643	279 007
Perte nette	(2 525)	(33 975)	(17 338)	(39 667)
BAIIA <sup>1</sup>	922	(1 596)	(840)	2 397
Marge du BAIIA <sup>1</sup>	1,2 %	(2,2 %)	(0,3 %)	0,9 %
BAIIA ajusté <sup>1</sup>	3 262	2 015	9 645	11 792
Marge du BAIIA ajusté <sup>1</sup>	4,2 %	2,8 %	3,4 %	4,2 %

Autres (en milliers de dollars)	31 mars		31 mars	
	2021	2020	2021	2020
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs			243 261	257 816
Emprunt bancaire net <sup>2</sup>			21 100	26 940
Total de la dette à long terme			54 951	53 229

Actions et options sur actions en circulation	4 juin 2021
Actions à droit de vote subalterne de catégorie A (« actions à droit de vote subalterne »)	76 556 498
Actions à droit de vote multiple de catégorie B (« actions à droit de vote multiple »)	7 321 616
Options sur actions <sup>3</sup>	3 520 181
Unités d'actions différées (« UAD »)	330 246
Unités d'actions incessibles (« UAI »)	181 498

<sup>1</sup> Il s'agit des mesures financières non conformes aux IFRS définies ci-dessous et accompagnées d'un rapprochement à la mesure financière conforme aux IFRS le plus directement comparable. Se reporter à la rubrique ci-dessous, intitulée « Mesures non conformes aux IFRS ».

<sup>2</sup> Il s'agit d'une mesure non conforme aux IFRS, selon la définition ci-dessous. Se reporter à la rubrique ci-dessous, intitulée « Mesures non conformes aux IFRS », et à la sous-rubrique 10.6 pour obtenir le montant du calcul.

<sup>3</sup> Incluent 810 528 options sur actions pour achat d'actions à droit de vote multiple.

### Faits saillants du quatrième trimestre de 2021

- Les revenus ont connu une hausse de 6,5 % pour atteindre 78,0 M\$, contre 73,2 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent. Si le taux de change du dollar américain était constant, la hausse consolidée, en pourcentage, se serait établie à 7,7 %.
- La marge brute a connu une hausse de 12,0 % pour s'établir à 23,5 M\$, contre 20,9 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- La marge brute en pourcentage des revenus s'est chiffrée à 30,1 %, ce qui correspond à une hausse par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, et à une augmentation, sur une base séquentielle, par rapport au troisième trimestre.



- Le BAIIA ajusté<sup>1</sup> s'est accru de 61,8 % pour s'établir à 3,3 M\$, et ce, par rapport à 2,0 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent, ce qui représente également une amélioration de 42,3 %, sur une base séquentielle, par rapport au BAIIA ajusté de 2,3 M\$ au troisième trimestre.
- Les nouveaux contrats<sup>1</sup> pour le quatrième trimestre ont totalisé 92,8 M\$, ce qui s'est traduit par un ratio nouveaux contrats-facturation<sup>1</sup> de 1,23.
- La perte nette s'est établie à 2,5 M\$ ou 0,04 \$ par action, alors qu'elle atteignait 34,0 M\$, ou 0,59 \$ par action, pour le même trimestre de l'exercice précédent.

#### Faits saillants de l'exercice 2021

- Les revenus ont connu une hausse de 3,1 % pour atteindre 287,6 M\$, par rapport à 279,0 M\$ pour l'exercice 2020.
- Le pourcentage de la marge brute a diminué pour atteindre 28,9 %, comparativement à 29,7 % d'un exercice à l'autre.
- Le BAIIA ajusté <sup>1)</sup> a diminué de 18,2 % pour se chiffrer à 9,6 M\$, comparativement à 11,8 M\$ lors de l'exercice précédent.
- Les nouveaux contrats <sup>1)</sup> pour l'exercice 2021) ont atteint 362,1 M\$, ce qui s'est traduit par un ratio nouveaux contrats/facturation<sup>1</sup> de 1,31.
- La perte nette s'est établie à 17,3 M\$, ou 0,30 \$ par action, alors qu'elle atteignait 39,7 M\$, ou 0,70 \$ par action lors de l'exercice précédent.

## 6. Mesures non conformes aux IFRS

Le présent rapport de gestion comprend certaines mesures qui n'ont pas été établies conformément aux IFRS. Ces mesures n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS. Elles ne sont donc vraisemblablement pas comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures doivent être vues comme un supplément d'information et non comme une substitution à l'information financière établie conformément aux IFRS.

Les mesures non conformes aux IFRS auxquelles Alithya a recours sont décrites ci-dessous :

- Le terme « BAIIA » désigne le résultat net avant ajustement pour tenir compte de la charge (du recouvrement) d'impôts, des charges financières, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et de la dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill. La direction est d'avis que le BAIIA est une mesure utile, car elle donne une indication des résultats tirés des principales activités de la Société avant que soit prise en compte la manière dont ces activités sont financées et assujetties à l'impôt. Pour un rapprochement de la perte nette et du BAIIA, se reporter à la rubrique « BAIIA et BAIIA ajusté » ci-après.
- Le terme « marge du BAIIA » désigne le pourcentage du total des revenus que représente le BAIIA pendant une période donnée. Se reporter à la rubrique « BAIIA et BAIIA ajusté » ci-après.
- Le terme « BAIIA ajusté » désigne le résultat net avant ajustement pour tenir compte de la charge (du recouvrement) d'impôts, des charges financières, des opérations de change, de l'amortissement des

immobilisations incorporelles, de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, de la dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill, de la rémunération fondée sur des actions, des coûts d'acquisition et d'intégration d'entreprises, des coûts de séparation, des coûts de mise en œuvre des systèmes ERP internes et des autres éléments excédentaires et ponctuels. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté constitue une mesure utile, car elle donne une indication des résultats tirés des principales activités de la Société avant que soit prise en compte la manière dont ces activités sont financées et assujetties à l'impôt, ainsi que les éléments hors trésorerie et les autres éléments susmentionnés. Pour un rapprochement de la perte nette et du BAIIA ajusté, voir la rubrique « BAIIA et BAIIA ajusté » ci-après.

- Le terme « marge du BAIIA ajusté » désigne le pourcentage du total des revenus que représente le BAIIA ajusté pendant une période donnée. Se reporter à la rubrique « BAIIA et BAIIA ajusté » ci-après.
- Le terme « emprunt bancaire net » désigne la dette à long terme, notamment la tranche courante, moins les soldes de prix d'achat, les billets à ordre non garantis souscrits dans le cadre du Paycheck Protection Program (« PPP »), le report de paiement des déductions à la source au titre de la Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act (la « CARES Act »), les coûts de transaction non amortis, la trésorerie et les liquidités soumises à des restrictions. Pour obtenir le montant du calcul de l'emprunt bancaire net, se reporter à la rubrique intitulée « Dette à long terme et emprunt bancaire net » ci-après. La direction est d'avis que l'emprunt bancaire net est utile, car il donne une indication sur les liquidités de la Société.
- Le terme « nouveaux contrats » désigne le montant des nouveaux contrats au Canada et aux États-Unis, incluant ceux acquis dans le contexte d'acquisition d'entreprise, ainsi que les renouvellements, les prolongations et autres changements aux contrats existants, conclus au cours de la période. La direction est d'avis que les renseignements sur les nouveaux contrats peuvent fournir des données tendancielles intéressantes en ce qui a trait aux variations du volume d'affaires au fil du temps.
- Le terme « ratio nouveaux contrats-facturation » désigne la valeur des nouveaux contrats divisée par les revenus, pour la même période. La direction est d'avis que ce ratio permet l'appréciation du carnet de commandes de la Société et donne des renseignements utiles sur les variations du volume d'affaires au fil du temps. L'utilisation de ce ratio est plus appropriée sur une longue période, car il peut fluctuer de façon importante d'un trimestre à l'autre.

## 7. Résultats d'exploitation

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2021	2020	2021	2020
	\$	\$	\$	\$
Revenus	77 971	73 181	287 643	279 007
Coût des revenus	54 517	52 228	204 626	196 033
Marge brute	23 454	20 953	83 017	82 974
<b>Charges d'exploitation</b>				
Charges de vente, générales et administratives	21 740	21 534	81 723	76 782
Coûts d'acquisition et d'intégration d'entreprises	718	1 173	2 321	4 637
Amortissement	1 058	894	3 767	3 368
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 490	3 480	11 739	11 278
Perte (gain) de change	74	(158)	473	(161)
Dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill	—	28 036	—	28 036
	26 080	54 959	100 023	123 940
<b>Perte d'exploitation</b>	(2 626)	(34 006)	(17 006)	(40 966)
Charges financières	849	668	3 274	2 347
Gain découlant du recouvrement d'effets à recevoir	—	—	(660)	—
Gain à la vente d'une filiale	—	—	—	(681)
<b>Perte avant impôts</b>	<b>(3 475)</b>	<b>(34 674)</b>	<b>(19 620)</b>	<b>(42 632)</b>
<b>Charge (recouvrement) d'impôts</b>				
Exigibles	465	295	1 515	237
Différés	(1 415)	(994)	(3 797)	(3 202)
	(950)	(699)	(2 282)	(2 965)
<b>Perte nette</b>	<b>(2 525)</b>	<b>(33 975)</b>	<b>(17 338)</b>	<b>(39 667)</b>
Perte de base et diluée par action	(0,04)	(0,59)	(0,30)	(0,70)

### 7.1 Revenus

Pour le trimestre clos le 31 mars 2021, les revenus ont atteint 78,0 M\$, ce qui représente une augmentation de 4,8 M\$, ou de 6,5 % par rapport aux 73,2 M\$ constatés pour le trimestre clos le 31 mars 2020. Si le taux de change du dollar américain était demeuré stable, la hausse consolidée, en pourcentage, se serait établie à 7,7 %.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2021, les revenus tirés des activités au Canada se sont élevés à 45,4 M\$, ce qui correspond à une hausse de 7,2 M\$, ou de 19,0 %, par rapport aux revenus de 38,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020. L'augmentation des revenus est principalement attribuable à la croissance interne générale dans la plupart des secteurs, à la croissance de certains clients clés, à des revenus supplémentaires de 1,2 M\$ tirés de l'acquisition de Groupe Askida inc. et de Services conseils Askida inc. (collectivement, « Askida »). Sur une base séquentielle, les revenus tirés des activités au Canada ont augmenté de 5,3 M\$, par rapport à 40,0 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice en cours.

Les revenus tirés des activités aux États-Unis ont atteint 29,7 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021, ce qui représente une diminution de 1,8 M\$, ou de 5,8 %, par rapport aux revenus de 31,5 M\$ pour le trimestre clos le

31 mars 2020, attribuable surtout à la variation du taux de change sur les deux périodes. Les revenus auraient atteint 31,4 M\$ avec un taux de change constant du dollar américain, tout en subissant les répercussions négatives de la pandémie de COVID-19. Sur une base séquentielle, les revenus tirés des activités aux États-Unis ont connu une hausse de 2,1 M\$ par rapport aux revenus de 27,6 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice en cours, malgré l'incidence défavorable du taux de change du dollar américain de 0,9 M\$ et les répercussions négatives de la COVID-19 qui se poursuivent.

En Europe, les revenus ont diminué pour s'établir à 2,9 M\$, contre 3,5 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur un client important. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par de nouvelles activités commerciales et de nouveaux clients, ainsi que par l'incidence favorable des variations du taux de change. Sur une base séquentielle, les revenus tirés des activités en Europe ont diminué de 0,1 M\$ par rapport à 3,0 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice en cours.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les revenus ont atteint 287,6 M\$, ce qui représente une augmentation de 8,6 M\$, ou de 3,1 %, par rapport aux revenus de 279,0 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Les revenus tirés des activités au Canada se sont élevés à 162,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021, ce qui représente une hausse de 15,0 M\$, ou de 10,1 %, par rapport aux revenus de 147,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020. L'augmentation des revenus est attribuable aux revenus supplémentaires de 13,1 M\$ tirés des acquisitions de Matricis Informatique Inc. (« Matricis ») et d'Askida, et à la croissance de certains clients clés. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les conséquences négatives de la pandémie de COVID-19.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les revenus tirés des activités aux États-Unis se sont établis à 114,6 M\$, ce qui représente une baisse de 3,5 M\$, ou de 3,0 %, par rapport aux revenus de 118,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020. La baisse est principalement attribuable aux répercussions négatives de la pandémie de COVID-19, qui se sont fait sentir particulièrement fortement aux États-Unis, comparativement au Canada. Cette baisse a été partiellement compensée par les revenus supplémentaires de 10,2 M\$ tirés de l'acquisition de Travercent LLC (« Travercent »). En Europe, les revenus tirés des activités se sont élevés à 10,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021, ce qui correspond à une baisse de 2,8 M\$, ou de 21,4 %, par rapport aux revenus de 13,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020, attribuable principalement aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur un client important.

Globalement, pour le trimestre et l'exercice clos le 31 mars 2021, les revenus des services de transformation numérique à forte valeur ajoutée sont en hausse par rapport à ceux des services à plus faible marge, en raison surtout des revenus tirés des acquisitions qu'Alithya a réalisées et de la transformation continue de ses activités, et des avantages commerciaux que lui procure son ampleur croissante. La mise en œuvre de la stratégie de la Société visant à offrir une proportion plus grande de services à forte valeur ajoutée s'est poursuivie, malgré les répercussions de la pandémie de COVID-19.

## 7.2 Marge brute

La marge brute s'est chiffrée à 23,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021, ce qui correspond à hausse de 2,6 M\$ , ou de 12,0 %, par rapport à la marge brute de 20,9 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020. Pour le trimestre clos le 31 mars 2021, la marge brute en pourcentage des revenus a augmenté pour s'établir à 30,1 %, contre à 28,6 % pour le trimestre clos le 31 mars 2020. L'augmentation en pourcentage résulte principalement de l'accroissement de la marge brute au Canada et aux États-Unis, en raison notamment de la hausse des taux d'utilisation, du changement de la composition des revenus décrit plus haut et de certains programmes publics de subventions salariales au Canada et aux États-Unis. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par les répercussions négatives du taux de change du dollar américain et l'incidence de hausses de coûts dans le cadre d'un projet important. La diminution de la marge brute en Europe était attribuable aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur un important client et des conséquences négatives de cette pandémie sur les taux d'utilisation. Sur une base séquentielle, la marge brute globale a connu une hausse de 3,1 M\$, ou de 14,8 %, par rapport à 20,4 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice en cours.

La marge brute est demeurée stable, soit à 83,0 M\$ pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, la marge brute en pourcentage des revenus a diminué pour s'établir à 28,9 %, comparativement à 29,7 % pour l'exercice clos le 31 mars 2020. La baisse, en pourcentage, est principalement attribuable à une diminution de la marge brute des activités aux États-Unis et en Europe en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les taux d'utilisation, ainsi qu'en raison de l'incidence de hausses de coûts dans le cadre d'un projet important; elle a été partiellement compensée par une marge brute accrue des activités au Canada, en raison notamment du changement de la composition des revenus décrit plus haut, malgré l'incidence de la pandémie de COVID-19 et de certains programmes publics de subventions salariales au Canada, aux États-Unis et en Europe.

## 7.3 Informations sectorielles

Un secteur opérationnel consiste en une composante d'une société qui exerce des activités pouvant générer des revenus et entraîner des dépenses, y compris dans le cadre d'opérations avec d'autres secteurs d'Alithya.

Compte tenu des renseignements reçus et analysés périodiquement par les décideurs, Alithya a conclu qu'elle n'avait qu'un seul secteur isolable. Les résultats au sein de ce seul secteur isolable peuvent être analysés par emplacement géographique (Canada, États-Unis et Europe).

Le tableau suivant présente le total des revenus externes par emplacement géographique :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars				Exercices clos les 31 mars			
	2021		2020		2021		2020	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Canada	45 429	58,3	38 181	52,2	162 764	56,6	147 821	53,0
États-Unis	29 655	38,0	31 468	43,0	114 608	39,8	118 125	42,3
Europe	2 887	3,7	3 532	4,8	10 271	3,6	13 061	4,7
	<b>77 971</b>	<b>100,0</b>	<b>73 181</b>	<b>100,0</b>	<b>287 643</b>	<b>100,0</b>	<b>279 007</b>	<b>100,0</b>

## 7.4 Charges d'exploitation

### 7.4.1 Charges de vente, générales et administratives

Les charges de vente, générales et administratives comprennent les salaires, les traitements et les autres avantages du personnel de vente et du personnel administratif, les honoraires professionnels, les frais d'occupation, les frais liés aux technologies de l'information et aux communications, la rémunération fondée sur des actions, les droits d'inscription à la bourse et les frais de placement et d'autres charges administratives.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2021, les charges de vente, générales et administratives se sont chiffrées à 21,7 M\$, ce qui représente une augmentation de 0,2 M\$, ou de 0,9 %, par rapport à 21,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020.

Les charges attribuables aux activités au Canada se sont accrues de 1,8 M\$, ou de 15,4 %, ce qui comprend une hausse de 0,3 M\$ liée à l'acquisition d'Askida le 1<sup>er</sup> février 2020, pour passer à 13,6 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021, comparativement à 11,8 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020, en raison surtout de la hausse de 1,9 M\$ des coûts de rémunération des employés et d'une hausse de 0,4 M\$ des frais de recrutement attribuables à une hausse de l'effectif et à une hausse de 0,4 M\$ des honoraires professionnels. Cet accroissement des charges a été partiellement contrebalancé par une baisse de 0,6 M\$ découlant surtout de la rémunération fondée sur des actions pleinement acquises sans effet sur la trésorerie reçue dans le cadre de paiements effectués pour l'anniversaire de précédentes acquisitions, et par les charges de 0,3 M\$ liées aux déplacements, limités à cause de la COVID-19.

Les charges attribuables aux activités aux États-Unis et en Europe ont diminué de 1,5 M\$ en raison de l'incidence favorable de la variation du taux de change du dollar américain de 0,4 M\$, de l'intégration continue, de mesures d'économie des coûts mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID-19 et de subventions publiques comptabilisées en contrepartie des coûts de rémunération.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les charges de vente, générales et administratives se sont chiffrées à 81,7 M\$, ce qui représente une augmentation de 4,9 M\$, ou de 6,4 %, par rapport à 76,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Les charges supplémentaires découlant des acquisitions de Matricis, de Travercent et d'Askida ont compté pour 5,3 M\$ à l'augmentation, ce qui signifie que les charges de vente, générales et administratives avant les acquisitions ont diminué de 0,4 M\$ entre les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020.

Les charges attribuables aux activités au Canada se sont accrues de 8,8 M\$, ou de 21,8 %, ce qui comprend une hausse de 3,0 M\$ due aux acquisitions de Matricis et d'Askida, pour passer à 49,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021, comparativement à 40,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020, principalement en raison des hausses de 4,2 M\$ des coûts de rémunération des employés, de 2,7 M\$ d'une charge découlant surtout de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, de 1,1 M\$ des frais d'occupation, en raison de la hausse de l'effectif, et de 0,6 M\$ des frais liés aux technologies de l'information. Cet accroissement des charges a été partiellement contrebalancé par une baisse de 1,6 M\$ des frais de déplacement et des coûts de développement des affaires.

Les charges attribuables aux activités aux États-Unis ont connu une baisse de 3,0 M\$, déduction faite d'une hausse de 2,4 M\$ liée à l'acquisition de Travercent, en raison de l'intégration continue et de mesures d'économie des coûts mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID-19.

Les charges attribuables aux activités en Europe ont connu une baisse de 0,8 M\$ en raison de subventions publiques comptabilisées en contrepartie des coûts de rémunération et d'une baisse des frais de déplacement.

#### 7.4.2 Rémunération fondée sur des actions

La rémunération fondée sur des actions est comprise dans le coût des revenus et les charges de vente, générales et administratives et est détaillée dans le tableau qui suit :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2021	2020	2021	2020
	\$	\$	\$	\$
Régime d'options sur actions	167	187	700	745
Régime d'achat d'actions – cotisation de l'employeur	224	173	653	633
Rémunération fondée sur des actions acquises au cours de l'exercice, émises à l'acquisition d'entreprises	576	1 184	4 051	1 868
Unités d'actions différées	115	141	523	305
Unités d'actions incessibles	101	—	314	—
	<b>1 183</b>	<b>1 685</b>	<b>6 241</b>	<b>3 551</b>

La rémunération fondée sur des actions s'est chiffrée à 1,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021, ce qui représente une diminution de 0,5 M\$ par rapport à 1,7 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020. Cette diminution s'explique surtout par la baisse des charges liées à la pleine acquisition d'actions émises dans le cadre de paiements effectués pour l'anniversaire de précédentes acquisitions d'entreprises durant l'exercice clos le 31 mars 2021, étant donné que ces actions ont cessé de générer une rémunération fondée sur des actions à compter de leur émission.

La rémunération fondée sur des actions s'est chiffrée à 6,2 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021, ce qui représente une augmentation de 2,6 M\$ par rapport à 3,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020. La hausse de la rémunération fondée sur des actions est principalement attribuable à une augmentation des charges liées à l'acquisition d'actions émises relativement à de précédentes acquisitions d'entreprises, à la hausse des attributions d'unités d'actions différées ainsi qu'à l'attribution d'unités d'actions incessibles.

#### 7.4.3 Coûts d'acquisition et d'intégration d'entreprises

Les coûts d'acquisition et d'intégration d'entreprises se sont établis à 0,7 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021, ce qui représente une diminution de 0,5 M\$ par rapport à 1,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020. Cette diminution est attribuable à une baisse des coûts d'intégration liés aux acquisitions de Matricis, de Travercent et d'Askida.

Les coûts d'acquisition et d'intégration d'entreprises se sont chiffrés à 2,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021, ce qui représente une diminution de 2,3 M\$ par rapport à 4,6 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020. Cette diminution est attribuable à une baisse des coûts d'intégration liés aux acquisitions d'Alithya USA Inc. (anciennement Edgewater Technology Inc et ci-après nommée « Alithya USA »), de Matricis, de Travercent et d'Askida.

#### **7.4.4 Amortissement**

L'amortissement a totalisé 1,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021. En comparaison, l'amortissement a totalisé 0,9 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020. Cet amortissement des coûts concernait principalement les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation d'Alithya.

L'amortissement des immobilisations corporelles s'est élevé à 0,6 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021, ce qui représente une hausse de 0,2 M\$ par rapport à 0,4 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation s'est chiffré à 0,5 M\$ pour les trimestres clos les 31 mars 2021 et 2020.

L'amortissement a totalisé 3,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021. En comparaison, l'amortissement a totalisé 3,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Cet amortissement des coûts concernait principalement les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation d'Alithya.

L'amortissement des immobilisations corporelles s'est élevé à 1,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021, ce qui représente une hausse de 0,6 M\$ par rapport à 1,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation s'est chiffré à 1,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021, ce qui représente une baisse de 0,2 M\$ par rapport à 2,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

#### **7.4.5 Amortissement des immobilisations incorporelles**

L'amortissement des immobilisations incorporelles a totalisé 2,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021, par rapport à 3,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020. Cet amortissement des coûts concernait principalement les relations clients comptabilisées lors d'acquisitions et les accords de non-concurrence, dont l'amortissement a diminué respectivement de 0,8 M\$ et de 0,2 M\$.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, l'amortissement des immobilisations incorporelles s'est chiffré à 11,7 M\$, ce qui représente une augmentation de 0,4 M\$ par rapport à 11,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Cet amortissement des coûts concernait principalement les relations clients comptabilisées lors d'acquisitions, dont l'amortissement a connu une baisse de 1,2 M\$. Cette baisse a été contrebalancée par des hausses de l'amortissement d'accords de non-concurrence de 1,0 M\$ et de l'amortissement de logiciels de 0,6 M\$.

#### **7.4.6 Perte (gain) de change**

La perte de change s'est établie à 0,1 M\$ et à 0,5 M\$ respectivement pour le trimestre et l'exercice clos le 31 mars 2021, comparativement à un gain de change de 0,2 M\$ pour le trimestre et l'exercice clos le 31 mars 2020.

#### **7.4.7 Dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill**

Le Groupe a exécuté le test de dépréciation annuel au 31 mars 2021 et il a conclu qu'aucune perte de valeur ne s'était produite.

Une perte de valeur de 13,3 M\$ a été comptabilisée au 31 mars 2020 au titre des appellations commerciales relatives aux activités de EPM et de ERP aux États-Unis, qui résultent toutes deux de l'acquisition



d'Alithya USA. La valeur recouvrable de l'actif correspond à sa valeur d'utilité, laquelle est établie par les membres de la direction. La promotion et le développement continu de l'appellation commerciale d'Alithya, ainsi que la reconnaissance et la valeur accrues qui en découlent, ont fait en sorte de réduire l'utilisation, l'importance relative et la valeur des anciennes appellations commerciales des acquisitions effectuées par la Société par le passé. Néanmoins, les appellations commerciales continueront d'être enregistrées et protégées, le cas échéant, pour des raisons liées à la concurrence.

La Société a effectué le test de dépréciation annuel du goodwill le 31 mars 2020, dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et le climat d'incertitude nettement croissant lié à la conjoncture mondiale en général et aux perspectives offertes par les différents marchés et secteurs des clients de la Société en particulier. Par conséquent, la Société a comptabilisé une dépréciation totale du goodwill de 14,7 M\$. À ce moment-là, on ignorait l'impact immédiat et à long terme de la pandémie de COVID-19, notamment des interventions connexes des gouvernements et des banques centrales, et toute estimation de cet impact demeurait grandement incertaine. Les effets de la pandémie pourraient donc différer de ceux ayant servi à calculer les données sur la dépréciation.

Pour des précisions sur le test de dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill, se reporter à la sous-rubrique 15.6 des présentes.

## 7.5 Autres résultats nets et charges

### 7.5.1 Charges financières

Le résumé des charges financières s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2021	2020	2021	2020
	\$	\$	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	321	275	1 185	1 155
Intérêts et frais de financement	119	61	448	306
Intérêts relatifs aux obligations locatives	150	98	595	375
Amortissement des charges financières	63	48	242	231
Intérêts au titre des soldes de prix d'achat	208	191	835	318
Revenus d'intérêts	(12)	(5)	(31)	(38)
	<b>849</b>	<b>668</b>	<b>3 274</b>	<b>2 347</b>

Les charges financières se sont chiffrées à 0,8 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021, ce qui représente une hausse de 0,1 M\$, ou de 27,0 %, par rapport à 0,7 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation des intérêts au titre des obligations locatives ainsi que des intérêts et des frais de financement.

Les charges financières se sont chiffrées à 3,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021, soit une hausse de 1,0 M\$ ou de 39,5 %, par rapport à 2,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation des intérêts au titre des soldes de prix d'achat, des intérêts au titre des obligations locatives ainsi que des intérêts et des frais de financement.

## 7.5.2 Impôts sur le résultat

Le recouvrement d'impôts s'est établi à 0,9 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021, ce qui représente une augmentation de 0,2 M\$ par rapport au recouvrement de 0,7 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020, en raison principalement d'une hausse du recouvrement d'impôts différés pour certaines entités.

Le recouvrement d'impôts s'est établi à 2,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021, ce qui représente une diminution de 0,7 M\$ par rapport à 3,0 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020, en raison principalement d'une hausse de la charge d'impôts exigibles pour certaines entités.

## 7.6 Perte nette et résultat par action

La perte nette pour le trimestre clos le 31 mars 2021 s'est élevée à 2,5 M\$, soit une diminution de 31,5 M\$, comparativement à 34,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020. Cette diminution est attribuable à l'absence de perte de valeur comptabilisée pour le trimestre clos le 31 mars 2021, par rapport à une perte de valeur de 28,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020. Elle est également attribuable à une hausse du BAIIA ajusté, à une baisse de la rémunération fondée sur des actions, à une diminution de l'amortissement des immobilisations incorporelles, à une baisse des coûts d'acquisition et d'intégration d'entreprises ainsi qu'à une augmentation du recouvrement d'impôts au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, comparativement au trimestre clos le 31 mars 2020. Ce résultat s'est traduit par une perte nette de base et diluée par action de 0,04 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021, comparativement à une perte nette de 0,59 \$ par action pour le trimestre clos le 31 mars 2020.

La perte nette d'Alithya pour l'exercice clos le 31 mars 2021 s'est élevée à 17,3 M\$, ce qui représente une diminution de 22,4 M\$, comparativement 39,7 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Cette diminution de la perte s'explique surtout par l'absence de perte de valeur pour l'exercice clos le 31 mars 2021, comparativement à une perte de valeur de 28,0 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Elle est également attribuable à une baisse du BAIIA ajusté, à une hausse de la rémunération fondée sur des actions, à une augmentation de l'amortissement des immobilisations incorporelles, à une augmentation des charges financières ainsi qu'à une baisse du recouvrement d'impôts au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2020. Ce résultat s'est traduit par une perte nette de base et diluée par action de 0,30 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021, comparativement à une perte nette de 0,70 \$ par action pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

## 8. BAIIA et BAIIA ajusté

Le tableau suivant présente un rapprochement de la perte nette et du BAIIA ainsi que du BAIIA ajusté :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2021	2020	2021	2020
	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>	<b>77 971</b>	<b>73 181</b>	<b>287 643</b>	<b>279 007</b>
<b>Perte nette</b>	<b>(2 525)</b>	<b>(33 975)</b>	<b>(17 338)</b>	<b>(39 667)</b>
Charges financières	849	668	3 274	2 347
Recouvrement d'impôts	(950)	(699)	(2 282)	(2 965)
Amortissement	1 058	894	3 767	3 368
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 490	3 480	11 739	11 278
Dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill	—	28 036	—	28 036
<b>BAIIA<sup>1</sup></b>	<b>922</b>	<b>(1 596)</b>	<b>(840)</b>	<b>2 397</b>
Marge du BAIIA <sup>1</sup>	1,2 %	(2,2 %)	(0,3 %)	0,9 %
<i>Ajusté pour :</i>				
Perte (gain) de change	74	(158)	473	(161)
Rémunération fondée sur des actions	1 183	1 685	6 241	3 551
Coûts d'acquisition et d'intégration d'entreprises	718	1 173	2 321	4 637
Gain découlant du recouvrement d'effets à recevoir	—	—	(660)	—
Gain à la vente d'une filiale	—	—	—	(681)
Frais liés à la délocalisation de locaux	155	126	933	330
Coûts de séparation	3	384	154	554
Mise en œuvre des systèmes ERP internes	207	401	1 023	1 165
<b>BAIIA ajusté<sup>1</sup></b>	<b>3 262</b>	<b>2 015</b>	<b>9 645</b>	<b>11 792</b>
Marge du BAIIA ajusté <sup>1</sup>	4,2 %	2,8 %	3,4 %	4,2 %

<sup>1</sup> Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » ci-dessus.

Le BAIIA s'est élevé à 0,9 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021, soit une hausse de 2,5 M\$ par rapport à la valeur négative de 1,6 M\$ du BAIIA pour le trimestre clos le 31 mars 2020. La marge du BAIIA s'est établie à 1,2 % pour le trimestre clos le 31 mars 2021, contre (2,2 %) pour le trimestre clos le 31 mars 2020.

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 3,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021, ce qui représente une hausse de 1,3 M\$ par rapport à 2,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020. L'apport de l'acquisition d'Askida et de l'augmentation des marges liées aux activités à plus grande valeur ajoutée a été partiellement contrebalancé par l'augmentation des charges de vente, générales et administratives. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 4,2 % pour le trimestre clos le 31 mars 2021, par rapport à 2,8 % pour le trimestre clos le 31 mars 2020.

Le BAIIA correspond à une perte de 0,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021, ce qui représente une baisse de 3,2 M\$ par rapport à la valeur positive de 2,4 M\$ du BAIIA pour l'exercice clos le 31 mars 2020. La marge du

BAIIA s'est établie à (0,3 %) pour l'exercice clos le 31 mars 2021, contre 0,9 % pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 9,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021, ce qui représente une baisse de 2,2 M\$ par rapport à 11,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020. L'apport des acquisitions et de l'augmentation des marges liées aux activités à plus grande valeur ajoutée a été plus que contrebalancé par les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les taux d'utilisation et la hausse des charges de vente, générales et administratives. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 3,4 % pour l'exercice clos le 31 mars 2021, contre 4,2 % pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

## 9. Nouveaux contrats

Le montant des nouveaux contrats est une mesure non conforme aux IFRS, qui requiert du jugement, des estimations et des hypothèses, qui n'a pas une définition standard reconnue, et qui ne remplace pas l'analyse des revenus historiques. Pour de plus amples renseignements sur les « nouveaux contrats » et le « ratio nouveaux contrats-facturation », consulter la rubrique intitulée « Mesures non conformes aux IFRS » ci-dessus.

Les nouveaux contrats au cours du trimestre clos le 31 mars 2021 ont totalisé 92,8 M\$. Cela équivaut à un ratio nouveaux contrats-facturation, pour le trimestre, de 1,23. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les nouveaux contrats se sont établis à 362,1 M\$, ce qui se traduit par un ratio nouveaux contrats-facturation de 1,31.

## 10. Liquidité et ressources en capital

### 10.1 Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Les activités courantes et la croissance d'Alithya sont financées par une combinaison de flux de trésorerie liés à l'exploitation, d'emprunts aux termes de la facilité de crédit existante et de l'émission d'actions. Alithya cherche à maintenir un niveau optimal de liquidité par la gestion active de ses actifs et passifs, ainsi que de ses flux de trésorerie. Le tableau ci-dessous présente les activités de flux de trésorerie d'Alithya pour les trimestres et les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020 :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2021	2020	2021	2020
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie nets affectés aux activités (découlant des) d'exploitation	(2 193)	(2 971)	(456)	8 692
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(365)	(8 095)	(4 567)	(18 204)
Flux de trésorerie nets découlant des (affectés aux) activités de financement	174	(1 214)	3 424	4 942
Effet de la fluctuation des taux de change	(142)	1 299	(308)	579
Variation nette de la trésorerie	<b>(2 526)</b>	<b>(10 981)</b>	<b>(1 907)</b>	<b>(3 991)</b>
Trésorerie à l'ouverture de la période	9 429	19 791	8 810	12 801
Trésorerie à la clôture de la période	<b>6 903</b>	<b>8 810</b>	<b>6 903</b>	<b>8 810</b>

## 10.2 Flux de trésorerie – activités d'exploitation

Pour le trimestre clos le 31 mars 2021, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation se sont élevés à 2,2 M\$, soit une amélioration de 0,8 M\$, comparativement à des flux de trésorerie de 3,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020. Les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2021 découlent principalement de la perte nette de 2,5 M\$, plus 3,4 M\$ d'ajustements sans effet de trésorerie de la perte nette, comprenant principalement l'amortissement, ainsi que d'une perte de change non réalisée, partiellement contrebalancés par l'annulation de prêts accordés dans le cadre du PPP et les impôts différés, ainsi que par 3,0 M\$ en variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2020 découlaient principalement de la perte nette de 34,0 M\$, plus 33,4 M\$ d'ajustements sans effet de trésorerie de la perte nette, comprenant principalement la dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill et l'amortissement, partiellement contrebalancés par des impôts différés et 2,4 M\$ en variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Les variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 3,0 M\$ au cours du trimestre clos le 31 mars 2021 s'expliquent surtout par une augmentation de 12,0 M\$ des débiteurs et autres créances, une diminution de 1,4 M\$ des revenus différés et une augmentation de 0,9 M\$ des crédits d'impôt à recevoir, partiellement contrebalancées par une hausse de 7,7 M\$ des créditeurs et charges à payer, une baisse de 2,1 M\$ des travaux en cours et une diminution de 1,0 M\$ des charges payées d'avance. Pour le trimestre clos le 31 mars 2020, les variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 2,4 M\$ s'expliquaient surtout par une augmentation de 3,9 M\$ des débiteurs et autres créances et une baisse de 1,1 M\$ des revenus différés, partiellement contrebalancées par une baisse de 2,3 M\$ des travaux en cours.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation se sont élevés à 0,5 M\$, soit une diminution de 9,2 M\$, comparativement à des flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation de 8,7 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2021 découlent principalement de la perte nette de 17,3 M\$, plus 17,0 M\$ d'ajustements sans effet de trésorerie de la perte nette, comprenant principalement l'amortissement, ainsi que de la rémunération fondée sur des actions, partiellement contrebalancés par l'annulation de prêts accordés dans le cadre du PPP et les impôts différés, ainsi que par 0,1 M\$ en variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2020 découlaient principalement de la perte nette de 39,7 M\$, plus 42,6 M\$ d'ajustements sans effet de trésorerie de la perte nette, comprenant principalement l'amortissement et la rémunération fondée sur des actions, partiellement contrebalancés par le gain au dessaisissement d'Alithya UK et des impôts différés, ainsi que par 5,7 M\$ en variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Les variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 0,1 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'expliquent surtout par une augmentation de 5,3 M\$ des débiteurs et autres créances, une hausse de 2,2 M\$ des travaux en cours et une augmentation de 0,9 M\$ des charges payées d'avance, partiellement contrebalancées par une hausse de 5,5 M\$ des créditeurs et charges à payer, une baisse de 1,5 M\$ des impôts à recevoir et une hausse de 1,3 M\$ des revenus différés. Les variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 5,7 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'expliquent surtout par une diminution de 7,6 M\$ des débiteurs et autres créances et une baisse de

2,2 M\$ des travaux en cours, partiellement contrebalancées par une baisse de 4,7 M\$ des créiteurs et charges à payer.

### **10.3 Flux de trésorerie – activités d'investissement**

Pour le trimestre clos le 31 mars 2021, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont élevés à 0,4 M\$, soit une diminution de 7,7 M\$, comparativement à des flux de trésorerie de 8,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour le trimestre clos le 31 mars 2021 découlent principalement d'acquisitions d'immobilisations corporelles, principalement liées aux améliorations locatives connexes. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour le trimestre clos le 31 mars 2020 découlaient principalement de l'acquisition d'Askida et d'acquisitions d'immobilisations corporelles principalement liées au déménagement de certains bureaux et de matériel informatique en vue de faciliter le télétravail dans le contexte de la COVID-19.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont élevés à 4,6 M\$, soit une diminution de 13,6 M\$, comparativement à des flux de trésorerie de 18,2 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2021 découlent principalement d'acquisitions d'immobilisations corporelles principalement liées au déménagement de certains bureaux, notamment des améliorations locatives connexes, ainsi que du rachat d'instruments de capitaux propres émis au préalable lors de l'acquisition de Travercent. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2020 découlaient principalement des acquisitions de Matricis, de Travercent et d'Askida et d'acquisitions d'immobilisations corporelles principalement liées au déménagement de certains bureaux.

### **10.4 Flux de trésorerie – activités de financement**

Pour le trimestre clos le 31 mars 2021, les flux de trésorerie nets découlant des activités de financement se sont élevés 0,2 M\$, soit une augmentation de 1,4 M\$, comparativement à des flux de trésorerie affectés aux activités de financement de 1,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020. Les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2021 découlent principalement du produit de 8,3 M\$ de la dette à long terme, partiellement contrebalancés par le remboursement de 7,9 M\$ de la dette à long terme. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour le trimestre clos le 31 mars 2020 découlaient principalement de remboursements de 21,1 M\$ de la dette à long terme et de 3,2 M\$ au titre d'une marge de crédit, partiellement contrebalancés par un produit de 23,4 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les flux de trésorerie nets découlant des activités de financement se sont élevés à 3,4 M\$, soit une diminution de 1,5 M\$, comparativement à des flux de trésorerie de 4,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2021 découlent principalement du produit de 53,5 M\$ de la dette à long terme, d'incitatifs à la location reçu de 0,9 M\$, partiellement contrebalancés par le remboursement de 49,9 M\$ de la dette à long terme, et d'obligations liées à un contrat de location de 1,4 M\$. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2020 découlaient principalement du produit de 64,1 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes, partiellement contrebalancés par des remboursements de 54,4 M\$ de la dette à long terme et de 3,2 M\$ au titre d'une marge de crédit.

## 10.5 Ressources en capital

Le capital d'Alithya se compose de la trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, de la dette à long terme et du total des capitaux propres. Les principaux objectifs d'Alithya en matière de gestion du capital consistent à fournir une solide assise financière afin de maintenir la confiance des actionnaires, des créanciers et des autres parties prenantes et de soutenir la croissance et le développement futurs de l'entreprise, à maintenir une structure de capital souple qui optimise le coût du capital à un niveau de risque acceptable et préserve sa capacité à respecter ses obligations financières, à assurer la disponibilité de liquidités suffisantes pour poursuivre sa stratégie de croissance interne et entreprendre des acquisitions ciblées et à assurer un rendement du capital investi pour les actionnaires.

Dans le cadre de la gestion de sa structure du capital, Alithya surveille le rendement tout au long de l'exercice pour s'assurer que les besoins en fonds de roulement prévus et les dépenses en immobilisations liées à l'entretien courant sont financés par l'exploitation, les liquidités disponibles en dépôt et, le cas échéant, les emprunts.

Dans le contexte de la COVID-19, les gouvernements de certains territoires offrent plusieurs programmes d'aide financière. La Société fait un suivi à l'égard de ces programmes afin de vérifier si elle y est admissible sur une base continue. Certaines filiales de la Société ont d'ailleurs bénéficié de certains programmes au Canada, aux États-Unis et en France.

## 10.6 Dette à long terme et emprunt bancaire net

Alithya dispose d'une facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang de 60,0 M\$ (la « facilité de crédit »). Les prélèvements sur la facilité de crédit peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains, et la facilité est offerte sous forme d'avances à un taux préférentiel, d'avances au taux interbancaire offert à Londres (LIBOR), d'acceptations bancaires et de lettres de crédit pouvant aller jusqu'à 2,5 M\$. Les avances portent intérêt au taux préférentiel canadien ou américain, majoré d'une marge applicable allant de 0,00 % à 1,50 %, ou encore au taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majoré d'une marge applicable allant de 1,00 % à 2,75 %, selon le cas, pour les avances en dollars canadiens ou en dollars américains, respectivement. Jusqu'au 30 juin 2021, la marge applicable établie pour les avances en dollars canadiens ou américains ainsi que pour les acceptations bancaires et les avances au taux LIBOR est respectivement de 1,50 % et de 2,75 %. Par la suite, la marge applicable sera établie en fonction des seuils limites fixés à l'égard de certains ratios financiers.

La facilité de crédit est garantie par une hypothèque de premier rang sur la totalité des actifs d'Alithya, à l'exclusion de l'équipement loué, et une sûreté de premier rang en faveur d'Investissement Québec sur les crédits d'impôt à recevoir pour le financement lié aux crédits d'impôt remboursables, d'un maximum de 7,5 M\$. La facilité de crédit vient à échéance le 22 janvier 2022 et peut être renouvelée par périodes supplémentaires d'un an, au gré du prêteur. Comme la date d'échéance de la facilité de crédit survient dans les 12 mois suivant la date de clôture, elle a été comptabilisée au titre de la tranche courante de la dette à long terme. Le Groupe s'attend à n'éprouver aucune difficulté relativement au renouvellement de la facilité de crédit avant la date d'échéance.

Conformément aux conditions de la facilité de crédit, Alithya est tenue de respecter certaines clauses restrictives financières, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle. De plus, un critère d'admissibilité

minimal mensuel est applicable jusqu'au 31 mars 2021. Aux 31 mars 2021 et 2020, Alithya se conformait à ses clauses restrictives financières.

En raison de la pandémie de COVID-19, le 5 mai 2020, certaines filiales américaines du Groupe ont obtenu du financement conformément au PPP, établi par la CARES Act et administré par la Small Business Administration (« SBA ») des États-Unis, et ont pris des engagements à l'égard de billets à ordre non garantis (les « billets ») d'un capital global de 6,3 M\$ US (7,9 M\$). Les billets sont assortis d'une échéance de cinq ans, à un taux d'intérêt annuel de 1 %, avec report de paiements jusqu'à la date à laquelle une décision sera rendue quant à l'annulation applicable relativement à toute portion des billets qui n'est pas annulée, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Aux termes de la CARES Act, les bénéficiaires d'un prêt dans le cadre du PPP peuvent demander l'annulation de la totalité ou d'une portion des prêts accordés dans le cadre du PPP. Le Groupe comptabilise l'annulation à titre d'aide gouvernementale et applique une réduction correspondante du coût de l'élément connexe. Une telle annulation sera déterminée, sous réserve des limites et des règles de la SBA, en fonction de la nécessité du prêt au moment où la demande a été présentée et de l'utilisation opportune des fonds du prêt pour couvrir les charges salariales, y compris les paiements nécessaires pour maintenir les prestations pour soins de santé de l'assurance collective, et certains frais de location, coûts des services publics et frais d'intérêt hypothécaire ainsi que le maintien en poste des employés et les niveaux de rémunération. Les prêts accordés dans le cadre du PPP, même après un avis d'annulation du SBA, sont assujetti à faire l'objet d'un audit par la SBA pendant les six ans qui suivent l'avis d'annulation.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le Groupe a comptabilisé un montant total de 1,5 M\$ US (1,9 M\$) à titre d'aide gouvernementale pour trois des filiales du Groupe, étant donné que le Groupe s'était conformé à toutes les conditions pertinentes pour l'annulation, ce qui avait été confirmé par la réception de la décision concernant l'annulation de la totalité du prêt dudit montant par la SBA. Le montant a été porté en diminution de la perte nette pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Les deux prêts restants ayant été accordés dans le cadre du PPP, lesquels s'élèvent respectivement à \$2,5 M\$ US (\$3,2 M\$) et à \$2,3 M\$ US (\$2,9 M\$), font toujours l'objet d'un examen à des fins d'annulation à la date de publication des présents états financiers consolidés. La SBA a indiqué que tous les prêts accordés dans le cadre du PPP dont le montant est supérieur à \$2,0 M\$ US feraient l'objet d'un examen plus approfondi et d'un audit. Par conséquent, le Groupe est d'avis qu'il ne dispose pas d'un niveau d'assurance raisonnable pour comptabiliser l'aide gouvernementale au 31 mars 2021 et qu'il obtiendra un niveau d'assurance raisonnable lorsque la SBA lui confirmera l'annulation de la totalité ou d'une partie de ces prêts. Aucun montant n'a donc été porté en diminution de la perte nette pour l'exercice clos le 31 mars 2021 relativement à ces deux prêts restants ayant été accordés dans le cadre du PPP. Le Groupe est toujours d'avis qu'il se conforme aux lignes directrices, aux règlements et aux modalités du programme concernant l'annulation et a utilisé les fonds provenant des billets pour couvrir les charges admissibles.

La CARES Act permet aux employeurs de reporter le versement de leur part des cotisations sociales durant la période commençant le 27 mars 2020 et se terminant le 31 décembre 2020 ou à la date où la Société reçoit la décision du prêteur d'annuler le prêt accordé au titre du PPP, selon la première éventualité. La moitié des déductions à la source reportées doit être versée le 31 décembre 2021, et le reste, le 31 décembre 2022.



Le montant total de la dette à long terme au 31 mars 2021 a connu une hausse de 1,8 M\$ pour se chiffrer à 55,0 M\$, par rapport à 53,2 M\$ au 31 mars 2020. La hausse est principalement attribuable à des augmentations de 6,0 M\$ à l'égard des billets à ordre non garantis au titre du PPP et de 2,4 M\$ à l'égard du report de paiements des déductions à la source en vertu de la CARES Act, partiellement contrebalancée par une baisse de 6,6 M\$ relative à notre facilité de crédit.

Au 31 mars 2021, la trésorerie s'élevait à 6,9 M\$, les liquidités soumises à des restrictions détenues en fiducie conformément aux obligations contractuelles découlant des acquisitions d'entreprises étaient de 3,2 M\$, et un montant de 31,0 M\$ avait été prélevé sur la facilité de crédit et classé comme tranche courante de la dette à long terme. En comparaison, au 31 mars 2020, la trésorerie s'élevait à 8,8 M\$, les liquidités soumises à des restrictions détenues en fiducie conformément aux obligations contractuelles découlant des acquisitions d'entreprises étaient de 2,2 M\$, et un montant de 37,6 M\$ avait été prélevé sur la facilité de crédit et classé comme dette à long terme.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de l'emprunt bancaire net :

Au (en milliers de dollars)	31 mars 2021	31 mars 2020
	\$	\$
Tranche courante de la dette à long terme	35 134	1 143
Dette à long terme	19 817	52 086
<b>Total de la dette à long terme</b>	<b>54 951</b>	<b>53 229</b>
Moins :		
Soldes de prix d'achat	15 519	15 609
Billets à ordre non garantis au titre du PPP	6 034	—
Report de paiements des déductions à la source au titre de la CARES Act	2 361	—
Coûts de transaction non amortis	(199)	(342)
Trésorerie	6 903	8 810
Liquidités soumises à des restrictions	3 233	2 212
	<b>33 851</b>	<b>26 289</b>
<b>Emprunt bancaire net<sup>1</sup></b>	<b>21 100</b>	<b>26 940</b>

<sup>1</sup> Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » ci-dessus.

Au 31 mars 2021, l'emprunt bancaire net d'Alithya a diminué par rapport au 31 mars 2020, en raison principalement de l'ajout de billets à ordre non garantis au titre du PPP et du report de paiements des déductions à la source en vertu de la CARES Act; cette diminution a été partiellement contrebalancée par la hausse de la dette à long terme.

## 10.7 Obligations contractuelles

Le tableau suivant résume les valeurs comptables et les échéances contractuelles des intérêts et du capital relatifs à des passifs financiers importants, ainsi que les dépenses prévues par contrats relativement à des engagements d'exploitation :

Au	31 mars 2021					
	Valeur comptable	Total	Moins de un an	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	27 674	27 674	27 674	—	—	—
Facilité de crédit	31 023	32 008	32 008	—	—	—
Soldes de prix d'achat, sans intérêt	15 519	16 739	3 259	13 480	—	—
Autres (inclus dans la dette à long terme)	213	213	213	—	—	—
Obligations locatives	15 459	17 866	2 482	2 602	6 756	6 026
Engagements d'exploitation	—	3 113	2 143	462	508	—
	89 888	97 613	67 779	16 544	7 264	6 026

## 10.8 Arrangements hors bilan

Alithya utilise le financement hors bilan relativement aux engagements d'exploitation relatifs à des licences technologiques et à des infrastructures, tel qu'il est indiqué dans la rubrique intitulée « Obligations contractuelles ». Mis à part ce qui est indiqué dans la rubrique ci-dessus et à la note 13 des états financiers consolidés, il n'y a eu aucun changement important à l'égard des arrangements hors bilan depuis le 31 mars 2020 en dehors du cours normal des activités d'Alithya.

## 11. Capital-actions

Dans le contexte de la discussion sur le capital-actions, Groupe Alithya inc. sera appelé « Alithya » ou la « Société », et la Société et ses filiales seront appelées le « Groupe ».

### 11.1 Capital autorisé

Aux 31 mars 2021 et 2020, la Société avait un nombre illimité d'actions sans valeur nominale comme suit :

- actions à droit de vote subalterne, à raison de une voix par action, de rang égal aux actions à droit de vote multiple quant au droit de recevoir des dividendes et le reliquat des biens de la Société en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée, ou de toute autre distribution d'actifs entre les actionnaires aux fins de la liquidation des affaires de la Société;
- actions à droit de vote multiple, à raison de dix voix par action, de rang égal aux actions à droit de vote subalterne quant au droit de recevoir des dividendes et le reliquat des biens de la Société en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée, ou de toute autre distribution d'actifs entre les actionnaires aux fins de la liquidation des affaires de la Société, chaque action étant convertible, au gré de son détenteur, en action à droit de vote subalterne à raison d'une action contre une, et étant automatiquement convertie au moment de sa transmission à une personne qui n'est pas un détenteur autorisé ou du décès d'un détenteur autorisé, sauf si elle est acquise d'une autre manière par tout détenteur autorisé restant conformément aux modalités de la convention de vote conclue entre les détenteurs autorisés;
- actions préférentielles, pouvant être émises en séries, chaque série étant de rang égal aux autres séries, mais de rang supérieur à toute catégorie de rang inférieur, et de rang supérieur aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple quant au droit de recevoir des dividendes et le reliquat des biens de la Société en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée, ou de toute autre distribution d'actifs entre les actionnaires aux fins de la liquidation des affaires de la Société. Les actions préférentielles seront assorties des droits de vote et des droits de conversion que le Conseil de la Société établira au moment de leur émission, le cas échéant.

### 11.2 Capital émis

(en milliers de dollars)	Actions à droit de vote subalterne		Actions à droit de vote multiple	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2020	50 904 533	191 820	7 168 984	3 515
Rémunération fondée sur des actions acquises au cours de la période, émises à l'acquisition d'entreprises	458 071	1 686	—	—
Exercice d'options sur actions	3 500	14	152 632	470
Règlement d'unités d'actions différées	7 718	32	—	—
<b>Au 31 mars 2021</b>	<b>51 373 822</b>	<b>193 552</b>	<b>7 321 616</b>	<b>3 985</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Dans le cadre de l'acquisition de Matricis, 157 882 actions à droit de vote subalterne d'une valeur totale de 600 000 \$, reclassées à partir du surplus d'apport, ont été émises à titre de règlement des droits à une contrepartie en actions au premier anniversaire.
- Dans le cadre de l'acquisition de Travercent, la Société a choisi de ne pas convertir les droits à une contrepartie en actions au premier anniversaire en actions à droit de vote subalterne. Elle a plutôt choisi le règlement, pour une contrepartie en espèces totale de 975 000 \$ US (1 276 175 \$), ce qui a entraîné le rachat d'un instrument de capitaux propres acquis, lequel a été comptabilisé à titre de réduction des résultats non distribués et du surplus d'apport, selon des montants de respectivement 72 237 \$ et de 1 203 938 \$. La Société continue de comptabiliser les droits à une contrepartie en actions aux anniversaires des 13 décembre 2021 et 2022 à titre d'instruments de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'acquisition d'Askida 300 189 actions à droit de vote subalterne, d'une valeur totale de 1 086 250 \$, reclassées à partir du surplus d'apport, ont été émises à titre de règlement des droits à une contrepartie en actions au premier anniversaire.
- Au total, 156 132 options sur actions ont été exercées, et 3 500 actions à droit de vote subalterne et 152 632 actions à droit de vote multiple d'une valeur de 484 000 \$ ont été émises, pour une contrepartie en espèces de 300 000 \$; une tranche de 184 000 \$ tirée du surplus d'apport a été reclassée.
- 7 718 unités d'actions différées (« UAD ») ont fait l'objet d'un règlement et 7 718 actions à droit de vote subalterne d'une valeur approximative de 32 085 \$ ont été émises; tirée du surplus d'apport.

De plus, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, la rémunération fondée sur des actions suivante a été comptabilisée :

- En ce qui a trait aux actions à droit de vote subalterne, l'émission dans le cadre de l'acquisition de Matricis s'élève à 800 000 \$.
- En ce qui a trait aux actions à droit de vote subalterne, l'émission dans le cadre de l'acquisition de Travercent s'élève à 1 803 000 \$ .
- En ce qui a trait aux actions à droit de vote subalterne, l'émission dans le cadre de l'acquisition d'Askida s'élève à 1 448 000 \$.

Au 31 mars 2020, le capital-actions émis de la Société s'établissait comme suit :

	Actions à droit de vote subalterne		Actions à droit de vote multiple	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde d'ouverture au 1er avril 2019	48 496 492	183 346	7 168 984	3 515
Rémunération fondée sur des actions acquises au cours de la période, émises à l'acquisition d'entreprises	—	407	—	—
Acquisition de Matricis	473 646	1 800	—	—
Acquisition de Travercent	1 274 510	3 870	—	—
Acquisition d'Askida	600 384	2 173	—	—
Exercice d'options sur actions	53 987	201	—	—
Règlement d'UAD	5 514	23	—	—
<b>Au 31 mars 2020</b>	<b>50 904 533</b>	<b>191 820</b>	<b>7 168 984</b>	<b>3 515</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Dans le cadre de l'acquisition de Matricis, 473 646 actions à droit de vote subalterne d'une valeur totale de 1 800 000 \$ ont été émises à titre de règlement partiel de l'acquisition.
- Dans le cadre de l'acquisition de Travercent, 1 274 510 actions à droit de vote subalterne d'une valeur totale de 3 870 000 \$ ont été émises à titre de règlement partiel de l'acquisition.
- Dans le cadre de l'acquisition d'Askida, 600 384 actions à droit de vote subalterne d'une valeur totale de 2 172 500 \$ ont été émises à titre de règlement partiel de l'acquisition.
- 53 987 options sur actions ont été exercées et 53 987 actions à droit de vote subalterne d'une valeur approximative de 201 000 \$ ont été émises, pour une contrepartie en espèces de 165 000 \$; une tranche de 36 000 \$ tirée du surplus d'apport a été reclassée.
- 5 514 UAD ont fait l'objet d'un règlement et 5 514 actions à droit de vote subalterne d'une valeur approximative de 23 000 \$ ont été émises; tirée du surplus d'apport.

De plus, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la rémunération fondée sur des actions suivante a été comptabilisée :

- En ce qui a trait aux actions à droit de vote subalterne, l'émission dans le cadre de l'acquisition de Matricis s'élève à 550 000 \$.
- En ce qui a trait aux actions à droit de vote subalterne, l'émission dans le cadre de l'acquisition de Travercent s'élève à 272 000 \$.
- En ce qui a trait aux actions à droit de vote subalterne, l'émission dans le cadre de l'acquisition d'Askida s'élève à 639 000 \$.
- Dans le cadre de l'acquisition d'ADT au cours de l'exercice précédent, les actions de catégorie A émises précédemment aux employés à titre de rémunération fondée sur des actions à la date d'acquisition ont été acquises pendant la période. La valeur des actions dont les droits ont été acquis pendant l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élève à 326 000 \$.
- Dans le cadre de l'acquisition de Pro2p Services Conseils inc. (« Pro2p »), les actions de catégorie A émises précédemment aux employés à titre de rémunération fondée sur des actions à la date d'acquisition

ont été acquises pendant la période. La valeur des actions dont les droits ont été acquis pendant l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élève à 81 000 \$.

### **11.3 Régime d'achat d'actions**

Aux termes du régime d'achat d'actions de la Société, le Groupe verse un montant équivalant à un pourcentage de la cotisation de base de l'employé, selon le poste occupé par l'employé. L'employé peut effectuer des cotisations supplémentaires jusqu'à concurrence d'un montant total, incluant les cotisations de base, correspondant à 10 % de son salaire brut annuel. Le Groupe ne verse toutefois pas de cotisations de contrepartie à l'égard de ces cotisations supplémentaires. Les cotisations de l'employé et celles du Groupe sont versées à un administrateur indépendant qui achète des actions à droit de vote subalterne sur le marché libre au nom de l'employé par l'intermédiaire de la TSX ou du NASDAQ. La charge liée aux cotisations du Groupe est comptabilisée à titre de rémunération fondée sur des actions.

### **11.4 Régime incitatif à long terme (le « régime »)**

La Société exploite un régime qui prévoit des attributions d'options sur actions, d'actions temporairement incessibles, d'unités d'actions incessibles, de droits à la valeur d'actions liés au rendement, d'UAD et de droits à l'appréciation d'actions aux employés admissibles et aux administrateurs de la Société et de ses filiales, qui, une fois levés ou réglés, se traduisent par l'émission d'actions à droit de vote subalterne.

### **11.5 Options sur actions**

Aux termes du régime de la Société, le Conseil peut attribuer, à son gré, des options sur actions visant des actions à droit de vote subalterne aux employés admissibles et aux administrateurs de la Société et de ses filiales. Le Conseil fixe le prix d'exercice au moment de l'attribution des options sur actions, lequel prix d'exercice doit dans tous les cas ne pas être inférieur au cours de clôture le plus élevé de ces actions à la TSX et au NASDAQ le jour ouvrable précédant immédiatement la date d'attribution. Les droits rattachés aux options sur actions sont acquis, conformément à la convention d'attribution applicable conclue par le participant et la Société, laquelle convention peut inclure des conditions d'acquisition fondées sur le rendement. L'acquisition des droits se fait généralement quatre ans après la date de l'attribution des options sur actions, et ces droits peuvent être exercés d'ici le dixième anniversaire de la date de l'attribution, sauf en cas de décès, d'invalidité, de départ à la retraite ou de cessation d'emploi. Le régime fait en sorte que le nombre total d'actions à droit de vote subalterne pouvant être émises selon tout type d'attribution aux termes du régime ne doit pas être supérieur à 10 % du nombre total d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple de catégorie B (les « actions à droit de vote multiple ») émises et en circulation, le cas échéant.

Le tableau suivant présente l'évolution du régime d'options sur actions pour chaque exercice indiqué :

	31 mars 2021		31 mars 2020	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2020	3 172 289	3,72	2 623 542	3,80
Attribuées	755 000	2,26	970 500	3,63
Éteintes	(130 163)	4,93	(137 151)	4,88
Échues	(115 813)	5,93	(230 615)	3,66
Exercées	(156 132)	1,92	(53 987)	3,10
Solde de clôture au 31 mars 2021	<b>3 525 181</b>	<b>3,37</b>	<b>3 172 289</b>	<b>3,72</b>
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	<b>1 580 444</b>	<b>3,44</b>	<b>1 513 789</b>	<b>3,43</b>

Des 1 580 444 et 1 513 789 options sur actions pouvant être exercées respectivement aux 31 mars 2021 et 2020, 810 528 et 863 160 options sur actions peuvent servir à acquérir des actions à droit de vote multiple aux 31 mars 2021 et 2020, respectivement.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, la Société a émis les options sur actions suivantes :

- Le 23 juin 2020, Alithya a émis 570 000 et 185 000 options sur actions pour acquérir un total de 755 000 actions à droit de vote subalterne, respectivement au prix d'exercice de 2,26 \$ et de 1,67 \$ US.

Le prix moyen pondéré par action des options sur actions exercées était de 3,10 \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Société a émis les options sur actions suivantes :

- Le 21 juin 2019, Alithya a émis 435 000 et 190 500 options sur actions pour acquérir un total de 625 500 actions à droit de vote subalterne, conformément aux modalités stipulées dans les lettres d'octroi, respectivement au prix d'exercice de 3,64 \$ et de 2,76 \$ US.
- Le 16 août 2019, Alithya a émis 85 000 et 95 000 options sur actions pour acquérir un total de 180,000 actions à droit de vote subalterne, conformément aux modalités stipulées dans les lettres d'octroi, respectivement au prix d'exercice moyen pondéré de 3,65 \$ et de 2,78 \$ US.
- Le 18 décembre 2019, Alithya a émis 165 000 options sur actions pour acquérir un total de 165 000 actions à droit de vote subalterne, conformément aux modalités stipulées dans les lettres d'octroi, au prix d'exercice de 2,64 \$ US.

Le prix moyen pondéré par action des options sur actions exercées était de 3,85 \$.

Les tableaux suivants résument le nombre d'options sur actions en circulation, leur prix d'exercice, par devise, et leur durée moyenne pondérée restante, en années :

Au	31 mars 2021		31 mars 2020	
Prix d'exercice (\$ CA)	Nombre d'options	Durée moyenne pondérée restante – en années	Nombre d'options	Durée moyenne pondérée restante – en années
\$				
1,90	210 528	2,50	363 160	2,45
1,92	100 000	1,00	100 000	2,00
2,21	115 000	3,02	115 000	4,02
2,26	570 000	9,23	—	—
2,46	100 000	2,00	100 000	3,00
2,87	120 000	4,09	120 000	5,09
2,96	182 500	5,01	186 000	6,01
3,29	—	—	2 000	6,67
3,64	418 000	8,23	418 000	9,23
3,65	85 000	1,37	85 000	2,38
3,80	227 500	6,14	249 500	7,14
3,90	20 000	7,88	20 000	8,88
4,50	459 000	7,59	463 000	8,59
	<b>2 607 528</b>	<b>6,30</b>	<b>2 221 660</b>	<b>6,12</b>

Au	31 mars 2021		31 mars 2020	
Prix d'exercice, par fourchette (\$ US)	Nombre d'options	Durée moyenne pondérée restante – en années	Nombre d'options	Durée moyenne pondérée restante – en années
\$				
1,67 à 2,25	185 000	9,24	—	—
2,26 à 3,85	532 550	6,98	599 960	7,98
3,86 à 4,45	20 856	0,89	23 240	1,74
4,59 à 4,85	47 672	0,49	154 141	1,10
4,90 à 5,45	131 575	1,00	173 288	2,42
	<b>917 653</b>	<b>6,09</b>	<b>950 629</b>	<b>5,70</b>

## 11.6 Unités d'actions différées

Aux termes du régime, le Conseil, sous réserve des dispositions du régime et d'autres modalités, peut attribuer des UAD visant des actions à droit de vote subalterne aux employés admissibles et aux administrateurs de la Société et de ses filiales. Les UAD sont réglées à la date prévue par la convention d'attribution applicable conclue par le participant et la Société, pourvu que cette date tombe après la date de cessation d'emploi du participant. Si aucune date de règlement n'est stipulée dans la convention, cette date est réputée être celle qui survient 90 jours après la date de cessation d'emploi du participant pour les participants canadiens admissibles et au moins six mois après la date de cessation d'emploi du participant pour les participants américains admissibles.



Le tableau suivant présente l'évolution des UAD pour la période indiquée :

	Nombre d'UAD	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2020	140 885	3,48
Attribuées	197 079	2,65
Réglées	(7 718)	4,16
Solde de clôture au 31 mars 2021	<b>330 246</b>	<b>2,97</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, la Société a émis les UAD pleinement acquises suivantes :

- Le 30 juin 2020, le 30 septembre 2020, le 31 décembre 2020 et le 31 mars 2021, un total de respectivement 66 840, 46 405, 48 241 et 35 593 UAD pleinement acquises avaient été attribuées à des administrateurs qui n'étaient pas des employés de la Société, pour une juste valeur de respectivement 2,10 \$, 2,89 \$, 2,78 \$ et 3,22 \$ par UAD, soit une juste valeur totale de respectivement 140 364 \$, 134 110 \$, 134 110 \$ et 114 609 \$. Ces montants ont été comptabilisés au titre de la charge de rémunération fondée sur des actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Société a émis les UAD pleinement acquises suivantes :

- Les 30 septembre, 31 décembre 2019 et le 31 mars 2020, un total de respectivement 20 937, 22 299 et 53 370 UAD pleinement acquises avaient été attribuées à des administrateurs qui n'étaient pas des employés de la Société, pour une juste valeur de respectivement 3,97 \$, 3,66 \$ et 2,63 \$ par UAD, soit une juste valeur totale de respectivement 83 120 \$, 81 614 \$ et 140 363 \$. Ces montants ont été comptabilisés au titre de la charge de rémunération fondée sur des actions.

## 11.7 Unités d'actions incessibles

Aux termes du régime, le Conseil, sous réserve des dispositions du régime et d'autres modalités, peut attribuer des UAI visant des actions à droit de vote subalterne aux employés admissibles et aux administrateurs de la Société et de ses filiales. Les UAI seront acquises au troisième anniversaire de la date d'attribution et seront réglées dès que possible après l'expiration de la période d'acquisition, à moins d'indication contraire du Conseil lors de l'attribution.

Le 23 juin 2020, un total de 181 498 UAI dont la date d'acquisition se situe un an après la date d'attribution ont été attribuées à des employés de la Société, conformément aux modalités stipulées dans la convention d'attribution, pour une juste valeur de 2,26 \$ par UAI, soit une juste valeur totale de 410 000 \$. La charge de rémunération fondée sur des actions de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'est établie à 314 000 \$.

## 11.8 Rémunération fondée sur des actions

Le nombre d'options sur actions d'Alithya attribuées à des employés au cours de l'exercice, la charge de rémunération connexe et les hypothèses utilisées pour déterminer la charge de rémunération fondée sur des actions, selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes, s'établissent comme suit :

Périodes closes les (en milliers de dollars, sauf les montants par action)	31 mars 2021	31 mars 2020
Charge de rémunération liée aux options attribuées	156	318
Nombre d'options sur actions attribuées	755 000	970 500
Juste valeur moyenne pondérée par option attribuée	0,81 \$	1,13 \$
Juste valeur totale des options attribuées	609	1 096
<b>Hypothèses moyennes pondérées</b>		
Cours de l'action	2,26 \$	3,63 \$
Prix d'exercice	2,26 \$	3,63 \$
Taux d'intérêt sans risque	0,46 %	1,79 %
Volatilité prévue*	34,9 %	30,0 %
Rendement du dividende	—	—
Durée prévue de l'option (en années)	6,6	5,7
Conditions d'acquisition des droits – écoulement du temps (en années)	3,2	2,7

\* Déterminée sur la base de la volatilité observée au sein de sociétés ouvertes exerçant des activités dans des secteurs similaires.

## 12. Événement postérieur

Le 1<sup>er</sup> avril 2021, la Société a acquis la totalité des actions en circulation de R3D Conseil inc. (maintenant Alithya services TI inc.), une société privée du Québec spécialisée dans les solutions numériques. Sous réserve des ajustements après clôture habituels, le prix d'achat a été payé par l'émission de 25 182 676 actions à droit de vote subalterne de la Société, au prix de 3,20 \$ l'action, ce qui représente le cours de clôture de l'action à la TSX en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, des paiements en espèces de 1,0 M\$ et par la prise en charge de la dette à long terme de 8,9 M\$ à la date de clôture. La comptabilisation de cette acquisition et de la répartition du prix d'acquisition n'ont pas encore été finalisés en raison du moment de l'acquisition.

## 13. Information annuelle choisie

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 mars		
	2021	2020	2019
	\$	\$	
Revenus	287 643	279 007	209 478
Perte nette	(17 338)	(39 667)	(12 475)
Perte de base et diluée par action	(0,30)	(0,70)	(0,34)
Total des actifs	243 261	257 816	236 869
Dette à long terme et obligations locatives non courantes	33 353	63 759	27 305

Les revenus ont augmenté du 31 mars 2020 au 31 mars 2021 en raison principalement de la croissance interne générale. La croissance des revenus du 31 mars 2019 au 31 mars 2020 était principalement attribuable aux mois supplémentaires de revenus tirés d'Alithya USA, acquise au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, ainsi qu'aux acquisitions de Matricis, de Travercent et d'Askida, partiellement contrebalancée par les revenus perdus relativement au dessaisissement de la filiale au Royaume-Uni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

La perte nette et la perte de base et diluée par action ont diminué du 31 mars 2021 au 31 mars 2020, principalement en raison principalement de la perte de valeur comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020. De plus, la perte nette et la perte de base et diluée par action ont augmenté du 31 mars 2019 au 31 mars 2020, en raison principalement de la perte de valeur comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

La diminution du total des actifs du 31 mars 2020 au 31 mars 2021 est principalement attribuable à l'amortissement des immobilisations incorporelles survenu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021. L'augmentation du total des actifs du 31 mars 2019 au 31 mars 2020 était principalement attribuable à la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation découlant de l'adoption d'IFRS 16, « Contrats de location » le 1<sup>er</sup> avril 2019, à la comptabilisation des immobilisations incorporelles et du goodwill liés aux acquisitions de Matricis, de Travercent et d'Askida, et aux acquisitions d'immobilisations corporelles liées surtout aux améliorations locatives apportées dans le cadre du déménagement de certains bureaux.

La diminution de la dette à long terme et des obligations locatives non courantes du 31 mars 2020 au 31 mars 2021 est principalement attribuable au reclassement de la facilité de crédit échéant le 22 janvier 2022 dans la tranche courante de la dette à long terme. L'augmentation de la dette à long terme et des obligations locatives non courantes du 31 mars 2019 au 31 mars 2020 était principalement attribuable à la comptabilisation des obligations locatives découlant de l'adoption d'IFRS 16, « Contrats de location » le 1<sup>er</sup> avril 2019, à l'augmentation du solde de prix d'achat pour les paiements restants à effectuer dans le cadre des acquisitions de Matricis, de Travercent et d'Askida, et à la hausse de la facilité de crédit aux fins du financement des acquisitions.

## 14. Résumé sur huit trimestres

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les							
	30 juin 2019	30 sept. 2019	31 déc. 2019	31 mars 2020	30 juin 2020	30 sept. 2020	31 déc. 2020	31 mars 2021
<b>Revenus</b>	72 218	67 363	66 245	73 181	70 711	68 355	70 606	77 971
<b>Coût des revenus</b>	51 041	46 680	46 084	52 228	50 308	49 623	50 178	54 517
<b>Marge brute</b>	21 177	20 683	20 161	20 953	20 403	18 732	20 428	23 454
	29,3 %	30,7 %	30,4 %	28,6 %	28,9 %	27,4 %	28,9 %	30,1 %
<b>Charges d'exploitation</b>								
Charges de vente, générales et administratives	18 927	18 576	17 745	21 534	19 416	20 146	20 421	21 740
Coûts d'acquisition et d'intégration d'entreprises	674	1 416	1 374	1 173	913	190	500	718
Amortissement	786	810	878	894	882	927	900	1 058
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 551	2 531	2 716	3 480	3 654	2 892	2 703	2 490
Charge liée aux pertes (gains) de change	54	(87)	30	(158)	8	344	47	74
Dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill	—	—	—	28 036	—	—	—	—
	22 992	23 246	22 743	54 959	24 873	24 499	24 571	26 080
<b>Perte d'exploitation</b>	(1 815)	(2 563)	(2 582)	(34 006)	(4 470)	(5 767)	(4 143)	(2 626)
Charges financières	621	450	608	668	728	827	870	849
Gain découlant du recouvrement d'effets à recevoir	—	—	—	—	—	(660)	—	—
Gain à la vente d'une filiale	—	—	(681)	—	—	—	—	—
<b>Perte avant impôts</b>	<b>(2 436)</b>	<b>(3 013)</b>	<b>(2 509)</b>	<b>(34 674)</b>	<b>(5 198)</b>	<b>(5 934)</b>	<b>(5 013)</b>	<b>(3 475)</b>
<b>Recouvrement d'impôts</b>	(889)	(683)	(694)	(699)	(669)	(443)	(220)	(950)
<b>Perte nette</b>	<b>(1 547)</b>	<b>(2 330)</b>	<b>(1 815)</b>	<b>(33 975)</b>	<b>(4 529)</b>	<b>(5 491)</b>	<b>(4 793)</b>	<b>(2 525)</b>
Perte de base et diluée par action	(0,03)	(0,04)	(0,03)	(0,59)	(0,08)	(0,09)	(0,08)	(0,04)

Les écarts trimestriels dans les résultats d'Alithya sont principalement attribuables à la saisonnalité. Les revenus générés par les conseillers d'Alithya dépendent du nombre de jours ouvrables dans un trimestre donné; ce nombre peut varier en raison des vacances, d'autres congés payés et des jours fériés. Les cycles d'investissement dans les technologies de l'information des clients varient également selon la saisonnalité relative à leurs propres activités. Enfin, les écarts trimestriels sont attribuables au moment où ont lieu les acquisitions.

Au cours de la période de huit trimestres, l'augmentation des revenus a découlé principalement de l'acquisition d'entreprises et d'une croissance interne dans certains secteurs d'activité de la Société. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une baisse cyclique des dépenses en TI de certains de ses gros clients historiques de longue date. Sauf durant les trimestres lors desquels l'effet négatif de la COVID-19 s'est fait sentir, la marge brute a également suivi une courbe ascendante en raison surtout de l'acquisition d'entreprises dégagant de fortes marges et du passage continu à des services à plus grande valeur ajoutée. La hausse des charges de vente, générales et administratives est attribuable principalement à l'acquisition d'entreprises, déduction faite des synergies possibles, et, au cours des trimestres antérieurs, aux coûts supplémentaires liés à la gestion des responsabilités relatives au passage au statut de société ouverte. Les autres charges, telles que

les coûts d'acquisition et d'intégration d'entreprises et l'amortissement des immobilisations incorporelles, ont également varié en raison de l'acquisition d'entreprises.

## 15. Estimations comptables critiques

L'établissement des états financiers consolidés d'Alithya conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant présenté des actifs, des passifs, des revenus et des charges dans les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue à intervalle régulier. Les modifications d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont apportées et dans les périodes futures touchées.

Les principales méthodes comptables d'Alithya sont décrites en détail à la note 2 des états financiers annuels consolidés audités d'Alithya. La direction estime que les principales méthodes comptables décrites ci-après reflètent les estimations et hypothèses les plus importantes utilisées dans l'établissement des états financiers consolidés d'Alithya.

### *Évaluation de l'impact de la COVID-19*

En raison de l'impact économique et commercial persistant et incertain de la pandémie de COVID-19, le Groupe a revu ses estimations, ses jugements et ses hypothèses utilisées dans la préparation de ses états financiers consolidés, y compris la détermination de l'existence éventuelle d'indicateurs de dépréciation de ses immobilisations corporelles et incorporelles, notamment le goodwill, les pertes de revenu estimatives au titre d'accords à prix forfaitaire, le risque de crédit lié à ses contreparties, et les estimations et les jugements servant à mesurer ses actifs d'impôts différés.

En raison de la pandémie et du climat d'incertitude qui gagne en importance en ce qui a trait aux conditions économiques mondiales en général et, plus particulièrement, dans le cadre des perspectives quant aux différents marchés et secteurs des clients de la Société, le Groupe a procédé à des révisions des estimations et des hypothèses utilisées pour déterminer la dépréciation du goodwill, au besoin, afin de tenir compte de l'incertitude et des risques accrus.

Comme la situation est dynamique et que les répercussions de la COVID-19 sur les activités et la situation financière du Groupe seront affectées par la durée de l'application des mesures imposées par les gouvernements et la demande des clients de façon générale, il est possible que le Groupe procède à des révisions des estimations et des hypothèses au cours des prochaines périodes. Même si la direction s'attend à ce que les perturbations liées à la COVID-19 se poursuivront au-delà de l'exercice 2021, elle est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de réviser à nouveau les estimations et les hypothèses à long terme du Groupe; toutefois, la direction continue de surveiller et d'évaluer la situation et ses répercussions sur les activités du Groupe.

## 15.1 Comptabilisation des revenus, des travaux en cours et des revenus différés

Pour déterminer si des revenus doivent être comptabilisés ou non, le Groupe applique ces cinq étapes :

- identification du contrat conclu avec un client;
- identification des obligations de prestation;
- détermination du prix de transaction;
- répartition du prix de transaction entre les obligations de prestations;
- comptabilisation des revenus lorsque les obligations de prestation sont remplies ou à mesure qu'elles sont remplies.

Le prix de transaction total pour un contrat est réparti entre les différentes obligations de prestation en fonction de leur prix de vente spécifique. Les revenus sont comptabilisés soit à un moment précis ou progressivement lorsque le Groupe a rempli (ou à mesure qu'il remplit) les obligations de prestation en transférant les biens ou les services promis à ses clients.

Le Groupe comptabilise les passifs aux termes de contrats à titre de contrepartie reçue relativement à des obligations de prestation non remplies et présente ces montants à titre d'autres passifs dans l'état de la situation financière. De plus, le Groupe utilise une méthode semblable lorsqu'il remplit des obligations de prestation avant de recevoir une contrepartie : il comptabilise alors un actif aux termes d'un contrat ou une créance dans l'état de la situation financière, selon qu'un facteur autre que l'écoulement du temps est requis ou non avant que la contrepartie soit exigible.

Certains des accords conclus par le Groupe peuvent comprendre des dispositions sur l'acceptation des clients. Chaque disposition est analysée afin de déterminer si le processus de génération du profit est terminé lorsque le service est offert. Il n'est pas toujours nécessaire d'obtenir une acceptation officielle du client pour comptabiliser les revenus, à condition que le Groupe fasse la démonstration objective que les critères stipulés dans les dispositions d'acceptation sont remplis. Certains critères analysés comprennent notamment l'expérience antérieure avec des types d'accords similaires, que les dispositions d'acceptation soient propres au client ou incluses dans tous les accords, la durée de l'échéance d'acceptation et l'expérience antérieure avec le client en question.

*Accords fondés sur le temps et les ressources* – Les revenus de consultation et des implantations de systèmes aux termes d'accords fondés sur le temps et les ressources sont comptabilisés à mesure que la prestation des services a lieu.

*Accords à prix forfaitaire* – Les revenus de consultation et d'implantation de systèmes aux termes d'accords à prix forfaitaire dont le résultat peut être estimé de façon fiable sont comptabilisés selon la méthode à l'avancement sur la durée du service. Le Groupe se sert principalement des coûts de main-d'œuvre et des heures de travail pour évaluer l'avancement menant à la réalisation. Cette méthode s'appuie sur des estimations du total des coûts de main-d'œuvre attendus ou du total des heures de travail attendues pour l'achèvement du service, estimations qui sont comparées aux coûts de main-d'œuvre engagés ou aux heures de travail effectuées jusqu'alors en vue d'obtenir une estimation du pourcentage des revenus effectivement touchés. La direction analyse régulièrement les estimations sous-jacentes du total des coûts de main-d'œuvre attendus ou des heures de travail attendues. Si le résultat d'un accord ne peut pas être estimé de façon fiable,

les revenus sont comptabilisés jusqu'à concurrence des coûts relatifs à l'accord engagés dont le recouvrement est probable.

*Travaux en cours et revenus différés* – Les montants comptabilisés à titre d'excédent des revenus aux factures sont classés comme des travaux en cours. Les montants reçus avant la prestation des services sont classés comme des revenus différés.

*Accords fondés sur une provision d'honoraires* – Le client verse des honoraires récurrents en contrepartie d'un service mensuel récurrent (généralement un service de soutien). Les revenus tirés de ces accords sont constatés au fil du temps (au moyen d'une méthode d'entrée fondée sur les heures). La comptabilisation des revenus au fil du temps est fondée sur le fait que le client reçoit et consomme simultanément les avantages des services fournis.

*Pertes estimatives au titre de contrats qui génèrent des revenus* – Des pertes estimatives au titre de contrats qui génèrent des revenus peuvent survenir en raison de coûts supplémentaires liés au contrat qui n'ont pas été prévus au moment de la passation du contrat. Les pertes au titre de contrats sont évaluées au montant de l'excédent du total des coûts estimatifs par rapport au total des revenus estimatifs tirés du contrat. Les pertes estimatives au titre de contrats qui génèrent des revenus sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle il est probable qu'une perte sera subie. La perte attendue est tout d'abord portée en diminution des coûts connexes capitalisés liés au contrat, le cas échéant. L'excédent est ensuite comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer. La direction analyse régulièrement la rentabilité des accords et les estimations sous-jacentes.

*Revenus tirés des logiciels* – Les revenus tirés des logiciels proviennent de la revente de certains logiciels de série de tiers fournisseurs et de l'entretien. La majorité des logiciels vendus par le Groupe sont livrés par voie électronique. Pour les logiciels livrés par voie électronique, le Groupe considère qu'il y a transfert de contrôle lorsque le client a) prend possession du logiciel par téléchargement (c'est-à-dire lorsque le client prend possession des données électroniques sur son équipement informatique), ou b) a reçu des codes d'accès qui lui permettent de prendre immédiatement possession du logiciel sur son équipement informatique conformément à une entente ou à un bon de commande pour le logiciel. Dans tous les cas, la revente de logiciels de tiers fournisseurs et le service d'entretien sont comptabilisés sur une base nette. Les logiciels créés par le Groupe et l'entretien associé sont présentés sur une base brute, mais ils sont négligeables pour toutes les périodes présentées.

Les revenus tirés des logiciels de tiers fournisseurs et des services d'entretien sont constatés au moment de la livraison du logiciel, puisque la garantie et l'entretien connexes sont assurés par le fournisseur principal du logiciel et non par le Groupe.

Le Groupe conclut des accords comportant plusieurs obligations d'exécution qui comprennent habituellement des logiciels, des services de soutien (ou d'entretien) après la signature de l'accord et des services de consultation. Aux termes des accords qui comportent plusieurs obligations d'exécution, le prix de transaction doit être attribué à chaque obligation d'exécution en fonction d'un prix de vente distinct relatif. Le Groupe a déterminé des prix de vente distincts pour chacune des obligations d'exécution dans le cadre de l'évaluation des accords comportant plusieurs obligations d'exécution. Le Groupe a établi des prix de vente distincts pour les services de consultation en fonction d'un taux horaire fixe et uniforme pour les transactions autonomes. Le Groupe a établi des prix de vente distincts pour les logiciels au moyen de prix de vente uniformes pour les

composants logiciels. Le Groupe a établi des prix de vente distincts pour l'entretien en fonction des prix observables pour les renouvellements distincts.

## 15.2 Regroupements d'entreprises

Le Groupe comptabilise ses regroupements d'entreprises par l'application de la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, la contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur. Les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration liés au regroupement d'entreprises sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Le Groupe comptabilise le goodwill comme l'excédent du coût de l'acquisition sur les immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables acquises et les passifs pris en charge à leur juste valeur à la date d'acquisition et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. La juste valeur attribuée aux immobilisations corporelles et incorporelles acquises et aux passifs pris en charge est fondée sur les hypothèses de la direction, y compris celles qui seraient formulées par les participants au marché, agissant dans leur intérêt économique. Ces hypothèses comprennent les flux de trésorerie futurs attendus découlant des immobilisations incorporelles identifiées. Le goodwill comptabilisé se compose de la valeur économique future associée à la main-d'œuvre acquise et des synergies déterminées avec les activités du Groupe qui sont principalement attribuables à la réduction des coûts et aux nouvelles occasions d'affaires. La détermination de la juste valeur comprend l'établissement d'estimations relatives aux immobilisations incorporelles acquises, aux immobilisations corporelles, aux litiges, à la provision pour pertes estimatives au titre de contrats qui génèrent des revenus, aux autres contrats déficitaires, aux impôts et aux autres réserves pour éventualités. Les estimations comprennent la prévision des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation. Les variations subséquentes de la juste valeur sont ajustées en fonction du coût d'acquisition, si elles constituent des ajustements de la période d'évaluation. La période d'évaluation est la période comprise entre la date d'acquisition et la date à laquelle tous les renseignements importants nécessaires à la détermination de la juste valeur sont disponibles, sans excéder 12 mois. Toutes les autres variations subséquentes sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

## 15.3 Aide gouvernementale

Certaines filiales sont admissibles aux programmes d'aide gouvernementale offerts dans différents territoires. Ces programmes peuvent prendre la forme de subventions, de prêts ou de crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques. L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsque la filiale dispose d'un niveau d'assurance raisonnable qu'elle l'obtiendra et qu'elle se conformera à toutes les conditions pertinentes. L'aide gouvernementale est comptabilisée comme une réduction du coût de l'élément connexe.

Lors de la préparation des demandes, l'exercice du jugement est requis pour l'interprétation de la réglementation relative à ces programmes, l'évaluation de l'admissibilité des activités des filiales ainsi que la détermination et la quantification des dépenses admissibles. Ces demandes font l'objet d'un examen et d'un audit par les autorités locales, qui peuvent ne pas être d'accord avec les interprétations faites par le Groupe. La direction évalue les montants à recevoir ou à annuler aux termes de ces programmes.

Alithya a comptabilisé des montants de 1,9 M\$ et de 6,7 M\$ à titre de réduction des charges pour le trimestre et l'exercice clos le 31 mars 2021, respectivement, à l'égard des crédits d'impôt, comparativement à 1,3 M\$ et à 4,8 M\$ pour le trimestre et l'exercice clos le 31 mars 2020, respectivement.



Alithya a aussi comptabilisé des montants de 2,8 M\$ et de 6,5 M\$ à titre de réduction des charges pour le trimestre et l'exercice clos le 31 mars 2021, respectivement, à l'égard des subventions gouvernementales et de l'annulation de prêts, comparativement à 0 \$ pour le trimestre et l'exercice clos le 31 mars 2020, respectivement.

#### **15.4 Immobilisations incorporelle**

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de relations clients, des accords de non-concurrence, de solutions d'affaires pour utilisation interne et de licences d'utilisation et d'appellations commerciales de logiciels. Les solutions d'affaires pour utilisation interne et les licences d'utilisation de logiciels (les « logiciels ») sont comptabilisées au coût. En outre, les solutions d'affaires pour utilisation interne développées à l'interne sont capitalisées si elles répondent à des critères particuliers de capitalisation relatifs à la faisabilité technique et financière et si le Groupe démontre sa capacité et son intention de les utiliser. L'amortissement des solutions d'affaires pour utilisation interne commence une fois que la solution est prête à être utilisée. Les relations clients, les solutions d'affaires pour utilisation interne et les licences d'utilisation de logiciels acquis lors de regroupements d'entreprises sont comptabilisées initialement à leur juste valeur.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque actif sont revus au moins une fois par année, à la date de clôture.

Les immobilisations incorporelles nettes s'élevaient à 36,6 M\$ au 31 mars 2021 et à 51,8 M\$ au 31 mars 2020.

#### **15.5 Goodwill**

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe des actifs nets identifiables de la filiale acquise à la date d'acquisition, et il est évalué après déduction du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais plutôt soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il pourrait avoir subi une dépréciation.

Le goodwill s'élevait à 72,9 M\$ au 31 mars 2021 et à 77,6 M\$ au 31 mars 2020.

#### **15.6 Dépréciation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill**

##### *Échéancier des tests de dépréciation*

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations incorporelles et du goodwill du Groupe est soumise à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elle pourrait avoir subi une dépréciation. À chaque date de clôture, le Groupe évalue s'il existe une indication de dépréciation. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. En ce qui concerne les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées, ils sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, généralement au 31 mars.

## Tests de dépréciation

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être individuellement soumis aux tests sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »). Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté à l'unité génératrice de trésorerie, ou au groupe d'unités génératrices de trésorerie, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Cette affectation est faite sous réserve d'un test de plafonnement du coût entier d'un secteur opérationnel et reflète le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins d'information interne. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net consolidé.

Les pertes de valeur constatées relativement aux unités génératrices de trésorerie qui comprennent le goodwill sont attribuées proportionnellement, d'abord à la réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité, puis à la valeur comptable des autres actifs de l'unité (groupe d'unités), mais non au-delà du plus élevé parmi les éléments suivants :

- la juste valeur diminuée des coûts de sortie;
- la valeur d'utilité de l'actif individuel, si elle peut être déterminée.

Une perte de valeur comptabilisée pour le goodwill n'est pas reprise. Pour ce qui est des autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture à la recherche d'indices démontrant que la perte a diminué ou n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable (diminuée des amortissements) qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Alithya a effectué son test de dépréciation annuel au 31 mars 2021 selon l'approche décrite ci-dessus et a conclu qu'aucune dépréciation n'était requise.

## 15.7 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable peut être faite du montant de l'obligation. Les provisions du Groupe pourraient comprendre les provisions pour litiges et réclamations découlant du cours normal des activités et les obligations de démantèlement au titre des contrats de location simple d'immeubles de bureaux. Le Groupe pourrait comptabiliser des provisions pour restructuration liées aux regroupements d'entreprises et aux coûts de cessation d'emploi engagés dans le cadre de ses initiatives d'amélioration de la productivité. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Lorsque la valeur temporelle de l'argent a un effet significatif, les provisions sont actualisées au moyen du taux avant impôts

courant. La hausse de la provision en raison de l'écoulement du temps est comptabilisée en tant que coût financier. Les provisions pour litiges et réclamations se fondent sur l'expérience antérieure, les tendances courantes et d'autres hypothèses qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Les estimations portent sur la période durant laquelle les événements sous-jacents à la procédure se sont produits et sur le degré de probabilité d'une issue défavorable.

Les passifs relatifs au démantèlement ont trait à des immeubles visés par des contrats de location simple qui contiennent des clauses exigeant la remise des lieux à leur état initial à l'échéance du contrat. La provision est établie en utilisant la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimatives.

Des provisions pour restructuration, constituées principalement des coûts de séparation, sont comptabilisées lorsqu'un plan officiel détaillé mentionne l'activité ou une partie de l'activité concernée, l'emplacement et le nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des frais connexes, des calendriers appropriés, et qu'il a été communiqué aux personnes concernées.

Les provisions s'élevaient à zéro au 31 mars 2021 et à 0,5 M\$ au 31 mars 2020.

## 15.8 Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat sont comptabilisés selon la méthode du report variable axée sur le bilan pour les impôts différés.

Les impôts exigibles sont comptabilisés relativement aux montants prévus à payer ou à recevoir selon les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont établis en fonction des différences temporaires déductibles ou imposables entre les montants comptabilisés aux fins d'états financiers et la valeur fiscale des actifs et des passifs selon des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui entreront en vigueur pendant l'exercice au cours duquel les différences devraient être recouvrées ou réglées. Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres selon le classement de l'élément auquel ils se rattachent.

Les impôts différés ne sont pas comptabilisés au titre des différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte, et les différences liées aux participations dans des filiales dans la mesure où il est probable que les différences temporaires ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, les impôts différés ne sont pas comptabilisés au titre des différences temporaires imposables générées par la comptabilisation initiale du goodwill.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et qu'ils sont liés à des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur différentes entités imposables qui ont l'intention de régler les passifs et les actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs d'impôt et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les pertes fiscales, les crédits d'impôt et les différences temporaires déductibles non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices

imposables futurs auxquels ces pertes fiscales, ces crédits d'impôt et ces différences temporaires déductibles non utilisés pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont révisés à toutes les dates de clôture et diminués dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal y afférent se réalise.

Les actifs d'impôts différés s'élevaient à 7,5 M\$ et les passifs d'impôts différés totalisaient 3,0 M\$ au 31 mars 2021, par rapport à 4,7 M\$ et à 4,1 M\$, respectivement, au 31 mars 2020.

## 16. Futures normes comptables

À la date d'autorisation des présents états financiers consolidés, certaines nouvelles normes, modifications et interprétations, ainsi que certaines modifications apportées aux normes existantes, ont été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur et n'ont pas été adoptées de façon anticipée par le Groupe. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position pertinentes sera adopté pour la première période de présentation de l'information financière à compter de la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Des précisions sur les nouvelles normes, modifications et interprétations, ainsi que sur les améliorations à apporter aux normes existantes, susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés du Groupe, sont données ci-après :

### *Nouvelles normes et interprétations publiées, mais non encore entrées en vigueur*

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 1, « Présentation des états financiers », pour clarifier le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. En juillet 2020, l'IASB a publié les modifications définitives en vue de différer la date d'entrée en vigueur aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une application anticipée est permise. Aux fins du classement des passifs non courants, les modifications suppriment l'obligation du droit inconditionnel de différer le règlement du passif ou de renouveler ce dernier pour au moins douze mois. Un tel droit doit plutôt avoir une substance et exister à la date de clôture. Les modifications précisent également la façon dont une société classe un passif qui comprend une option de conversion de l'autre partie. Les modifications stipulent ce qui suit : le règlement d'un passif comprend le transfert d'instruments de capitaux propres d'une société à l'autre partie; lors du classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, une société peut ignorer uniquement les options de conversion qui sont comptabilisées à titre de capitaux propres. La direction analyse actuellement, mais n'a pas encore déterminé, l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe.

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié « Contrats déficitaires : Coûts d'exécution du contrat (modifications d'IAS 37) », qui vient préciser les coûts dont une société doit tenir compte pour évaluer si un contrat est déficitaire. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La direction analyse actuellement, mais n'a pas encore déterminé, l'incidence de cette mesure sur les états financiers consolidés du Groupe.

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié « Allègements de loyer liés à la COVID-19 », qui vient modifier la norme IFRS 16, « Contrats de location », de telle manière que les preneurs puissent bénéficier d'une mesure de simplification qui les exempte d'apprécier si un allègement de loyer lié à la COVID-19 constitue une modification du contrat de location. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juin

2020 et seront appliquées de façon rétrospective. La direction a analysé les lignes directrices et ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés du Groupe.

## 17. Risques et incertitudes

### 17.1 Risques liés au marché

#### 17.1.1 Risques économiques et incertitude politique

L'intensité des activités commerciales des clients d'Alithya, qui, elle-même, est tributaire de l'activité économique dans les secteurs d'activité et sur les marchés où ils sont présents, ainsi que l'incertitude politique ont une incidence sur les résultats d'exploitation d'Alithya. La conjoncture économique et l'incertitude politique pourraient forcer certains clients à réduire ou à reporter leurs dépenses pour des services-conseils en technologie numérique, et une baisse importante prolongée de l'intensité des activités commerciales des clients d'Alithya pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses revenus et sa marge de profit. Alithya a mis en œuvre et continuera de mettre en œuvre des mesures en matière d'économies de coûts lui permettant de gérer ses frais exprimés en pourcentage des revenus.

#### 17.1.2 Pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a fait en sorte que, partout dans le monde, les gouvernements et les entreprises ont adopté des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du coronavirus. La pandémie a aussi eu une incidence sur les marchés sur lesquels Alithya exerce des activités, et ce, pratiquement tout au long de 2020, jusqu'à la fin de l'exercice d'Alithya clos le 31 mars 2021. La pandémie de COVID-19 et les mesures prises en réponse à celle-ci, y compris les interdictions de voyager, la fermeture des frontières, les périodes de quarantaine auto-imposées, les fermetures d'entreprises obligatoires, les couvre-feux, les mesures de distanciation sociale et l'incertitude sans précédent dans l'économie mondiale ont exercé une pression importante sur les entreprises en général et ont eu et continueront probablement d'avoir une incidence défavorable sur l'économie mondiale à court et à long terme, ce qui pose le risque que les clients, contractuels et partenaires d'Alithya soient, temporairement ou définitivement, empêchés de diriger leur entreprise comme ils l'ont toujours fait ou comme ils l'avaient prévu, ce qui pourrait à son tour avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation d'Alithya. Même si Alithya et un nombre important de ses clients ont eu la chance de poursuivre leurs activités en raison de leur statut de fournisseurs de services essentiels accordé par les gouvernements de l'Ontario et du Québec, l'écllosion de COVID-19 a eu des répercussions sur les activités d'Alithya et a occasionné des perturbations de ses activités, notamment des fermetures temporaires de ses bureaux, une réduction des services fournis et certains ajustements de prix touchant un nombre limité de clients, un ralentissement des décisions en matière d'approvisionnement dans certains cas, et de possibles changements dans les priorités des clients en matière de dépenses et d'investissements. La répercussion la plus importante de la pandémie de COVID-19 sur les résultats de la Société et ses résultats financiers est survenue au cours des trois premiers trimestres de 2021. L'allègement graduel de certaines mesures d'urgence a permis à de nombreuses entreprises de revenir à un certain niveau d'activités commerciales ou d'accroître leurs activités commerciales, ce qui a engendré une amélioration séquentielle de

notre rendement financier. Cependant, les hausses de nouveaux cas de COVID-19, ainsi que l'accentuation des mesures d'urgence ou le retour à de telles mesures, ou encore le prolongement de la durée de la pandémie de COVID-19 pourraient continuer de donner lieu à ce qui suit : i) à une réduction de la demande des clients pour les services et les solutions d'Alithya, ii) à une pression des clients sur les prix et les conditions de paiement, iii) à des difficultés de recouvrement des comptes clients, iv) à des demandes de clients cherchant à modifier ou à résilier des contrats ou des bons de travail existants, v) au non-renouvellement des contrats des clients arrivant à expiration, vi) à une réduction des budgets des programmes publics auxquels Alithya pourrait avoir recours pour soutenir ses travaux de recherche et sa croissance, vii) à des retards et à des perturbations de services chez les fournisseurs de services tiers d'Alithya, et viii) à l'affectation d'une part substantielle des heures et des ressources de la direction et à l'augmentation des frais d'exploitation pour atténuer l'incidence de la pandémie. En outre, même si la pandémie de COVID-19 donnait lieu à une augmentation de la demande pour les services et les technologies numériques dans certains secteurs d'activité, ce qui serait bénéfique pour Alithya, rien ne garantit qu'Alithya serait en mesure de répondre à cette demande en fournissant des services à distance ou en respectant les recommandations des gouvernements.

La Société a pris et continue de prendre des mesures pour protéger la santé et la sécurité de ses employés, pour travailler avec ses clients afin de réduire au minimum d'éventuelles perturbations, et pour relever les défis posés par cette pandémie mondiale et saisir les occasions qu'elle peut créer. La Société et ses employés ont effectué une transition relativement harmonieuse au travail à distance, ce qui nous permet de continuer de fournir des services à nos clients sans perturbation importante. La Société a également pris plusieurs mesures pour protéger sa situation financière et ses liquidités. Elle a notamment pris des mesures rigoureuses pour limiter ses coûts, y compris en imposant des réductions temporaires de salaire pour les cadres, ainsi que des semaines de travail réduites et des mises à pied temporaires pour un nombre limité d'employés, qui ont tous repris maintenant un horaire régulier. Pour assurer la continuité de l'exploitation et retenir les consultants expérimentés et hautement qualifiés dont dépendent en grande partie les succès d'Alithya, certaines filiales de la Société ont profité des programmes d'aide financière mis en place par les gouvernements au Canada, aux États-Unis et en France.

La Société continue de surveiller les répercussions de la pandémie de COVID-19 et elle pourrait prendre d'autres mesures ayant une incidence sur ses activités commerciales, selon ce que décident les autorités gouvernementales ou selon ce qu'elle juge être dans l'intérêt fondamental de ses employés, de ses clients, de ses partenaires et de ses actionnaires. La Société ne peut prévoir quel sera l'impact éventuel de ces changements sur ses activités et ses résultats financiers. La mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation d'Alithya dépend de nombreux facteurs évolutifs qui sont très incertains, difficiles à prévoir et indépendants de la volonté d'Alithya, notamment : i) la durée et l'étendue de la pandémie, ii) les mesures prises par les gouvernements et d'autres parties en réponse à la pandémie, iii) la distribution efficace de vaccins et de traitements approuvés, tout comme l'élaboration potentielle et la distribution de nouveaux vaccins et traitements, iv) l'incidence de la pandémie sur le niveau de l'activité économique en général, v) l'effet de la pandémie sur les clients d'Alithya et la demande des clients pour ses services et solutions, vi) la capacité des clients d'Alithya à payer ses services et solutions ou de les payer dans les délais, vii) la capacité d'Alithya à vendre et à fournir ses services et solutions aux clients existants et potentiels, et viii) les nouveaux renseignements qui pourraient être rendus publics en ce qui concerne la pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour contrôler le coronavirus ou remédier à ses conséquences. En outre, bien qu'Alithya dispose d'un plan de continuité des activités au cas où la santé de l'un de ses employés clés serait menacée par la COVID-19, rien ne garantit que la mise en œuvre de ce plan sera couronnée de succès. Bien qu'Alithya surveille de près la situation de la pandémie de COVID-19, comme cette

pandémie sans précédent est en constante évolution, tant que les mesures adoptées pour faire face à la pandémie de COVID-19 demeureront en vigueur ou devront être appliquées de nouveau, et possiblement jusqu'à leur retrait graduel ou total, la pandémie pourrait se répercuter sur les activités et les résultats d'exploitation d'Alithya d'une manière qui n'est pas connue actuellement ou d'une manière qui, selon Alithya, ne présentera pas de risques importants pour ses activités. À l'heure actuelle, personne, aucune entité ni aucun expert ne peut prédire avec certitude la durée ou l'ampleur de la pandémie. De plus, même si certaines conséquences se sont concrétisées, l'estimation ou la quantification, par Alithya, de l'ampleur globale et de la magnitude des effets de la pandémie sur la Société, ses activités, sa situation financière et ses perspectives demeurent un défi. En outre, le cours des actions à droit de vote subalterne d'Alithya et des titres d'autres sociétés du secteur a été volatil en raison de la pandémie de COVID-19, et une récession, un ralentissement ou tout autre événement défavorable durable sur le marché résultant de la pandémie de COVID-19 pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les marchés financiers, la valeur des actions à droit de vote subalterne d'Alithya et la capacité d'Alithya à obtenir du financement par actions ou par emprunt ou à en obtenir à des conditions favorables ou acceptables.

## **17.2 Risques liés au secteur d'activité d'Alithya**

### **17.2.1 Concurrence sur le marché des services-conseils en technologie numérique**

La concurrence sur le marché des services-conseils en technologie numérique est vive et Alithya pourrait perdre des projets au profit de ses concurrents ou de services informatiques internes de clients éventuels, ou faire face à une pression sur le plan des prix de leur part. Le marché des services-conseils en technologie numérique est très concurrentiel. Bien souvent, au chapitre de la prestation de services-conseils en technologie numérique, Alithya rivalise avec le personnel de services techniques internes et d'autres sociétés internationales. De plus, de nombreuses petites entreprises spécialisées en services-conseils en technologie numérique ont mis au point des services similaires à ceux que nous offrons. Alithya estime que la concurrence continuera d'être vigoureuse et pourrait croître à l'avenir, surtout si ses concurrents continuent de réduire le prix de leurs services-conseils en technologie numérique. Toute pression sur les prix pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les revenus et les marges d'Alithya et limiter sa capacité de fournir des services concurrentiels.

Le marché cible d'Alithya évolue rapidement et fait continuellement l'objet de changements technologiques. Même si Alithya s'efforce de rester concurrentielle, ses concurrents pourraient être mieux placés qu'elle pour répondre à ces changements technologiques ou pourraient y réagir plus favorablement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise d'Alithya. Alithya livre concurrence en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté. Les concurrents actuels ou futurs pourraient mettre au point ou offrir des services-conseils en technologie numérique qui procurent des avantages importants, notamment sur le plan de la technologie, de la créativité, du rendement ou des prix, par rapport aux services que nous offrons.

Certains des concurrents d'Alithya jouissent de plus longs antécédents d'exploitation et disposent de plus vastes ressources financières, techniques, de marketing et de gestion qu'Alithya. Il existe un nombre relativement peu élevé de barrières à l'entrée dans le secteur d'activité d'Alithya. À l'heure actuelle, Alithya n'a aucune technologie protégée par brevet qui empêcherait ou interdirait les concurrents d'entrer sur le marché des services-conseils en technologie numérique qu'elle occupe. Par conséquent, Alithya doit s'en remettre aux compétences de son personnel et à la qualité de son service à la clientèle. En outre, comme les frais de

démarrage d'une entreprise de services-conseils en technologie numérique sont relativement faibles, Alithya prévoit qu'elle continuera de faire face à une concurrence accrue de la part des entreprises faisant leur apparition sur le marché, des fournisseurs étrangers et d'imposants intégrateurs, et elle est exposée au risque que ses employés puissent quitter et lancer des entreprises concurrentes. Tous ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya.

### **17.2.2 Dépendance à l'égard d'un personnel très compétent et expérimenté**

Le succès d'Alithya repose en grande partie sur sa capacité à recruter de nouveaux employés qualifiés et à maintenir en poste des consultants techniques très compétents et expérimentés, des consultants en gestion de projet, des analystes d'affaires et des professionnels du service des ventes et du marketing possédant divers niveaux d'expérience. Les marchés sur lesquels Alithya évolue sont très concurrentiels et la concurrence à l'endroit des employés compétents dans le secteur des services-conseils en technologie numérique est vive. Si Alithya n'arrive pas à recruter de nouveaux employés ou à maintenir en poste ses employés actuels, elle pourrait être incapable de mener à bien ses projets actuels ou de faire des soumissions à l'égard de nouveaux projets de taille semblable, ce qui aurait une incidence défavorable sur ses revenus. Même si Alithya est en mesure d'accroître et d'élargir ses effectifs, les ressources additionnelles requises pour recruter de nouveaux employés et maintenir en poste les employés existants pourraient avoir une incidence défavorable sur ses marges d'exploitation.

### **17.2.3 Défaut d'améliorer ses solutions et services actuels et d'en développer de nouveaux**

Les marchés des services technologiques, numériques et d'impartition sont caractérisés par des changements technologiques rapides, des normes industrielles en évolution, des clients aux préférences changeantes et le lancement de nouveaux services et de nouvelles solutions. À l'heure actuelle, Alithya est aux prises avec la transformation du marché, où de plus en plus de clients demandent des technologies et des services numériques. Le succès futur d'Alithya dépend de sa capacité de mettre au point des solutions et des services numériques et autres qui sont à la hauteur des changements opérés sur les marchés sur lesquels elle évolue. Alithya pourrait ne pas réussir à mettre au point de nouvelles solutions et de nouveaux services numériques et autres intégrant les nouvelles technologies en temps utile ou de manière rentable et rien ne garantit que les services et solutions qu'elle met effectivement au point obtiendront du succès sur le marché. Si Alithya est incapable de répondre aux demandes d'un environnement technologique en rapide évolution, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa capacité de conserver et d'attirer des clients et sur sa position concurrentielle, ce qui, à son tour, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **17.2.4 Programmes parrainés par le gouvernement**

Alithya tire profit des programmes parrainés par le gouvernement qui soutiennent la recherche et le développement ainsi que la croissance de l'économie et de la main-d'œuvre. Les programmes gouvernementaux reflètent la politique du gouvernement et reposent sur divers facteurs politiques et économiques. Rien ne garantit que ces programmes gouvernementaux demeureront à la disposition d'Alithya à l'avenir, ou qu'ils ne seront pas réduits, modifiés ou annulés. Toute réduction ou annulation des programmes gouvernementaux ou toute autre modification apportée aux modalités des programmes parrainés par le gouvernement dont Alithya bénéficie pourrait accroître les charges d'exploitation ou les dépenses en



immobilisations engagées par Alithya et avoir une incidence défavorable importante sur son résultat net ou ses flux de trésorerie.

### **17.2.5 Droits de propriété intellectuelle**

Notre succès dépend en partie de notre capacité à protéger nos méthodes, processus, connaissances, techniques, outils et autres biens de propriété intellectuelle exclusifs que nous utilisons pour fournir nos services. Alithya a fait enregistrer des marques de commerce, des noms de domaine et des droits d'auteur et a présenté des demandes d'enregistrement à leur égard. En outre, Alithya est propriétaire d'un certain nombre de marques de commerce et de droits d'auteur, et détient des licences de durées variables à l'égard de ses solutions et services. Toutefois, les lois actuelles sur les secrets commerciaux et le droit d'auteur procurent à Alithya uniquement une protection limitée. Des tiers pourraient tenter de divulguer, d'obtenir ou d'utiliser les solutions ou les technologies d'Alithya. D'autres pourraient également mettre au point de manière indépendante des technologies qui sont similaires ou supérieures à celles d'Alithya et pourraient obtenir des brevets ou des droits d'auteur à leur égard, et si cela devait se produire, Alithya pourrait devoir obtenir des licences d'utilisation à l'égard de ces technologies et pourrait être incapable de les obtenir ou de les obtenir à des conditions raisonnables. Si Alithya n'a pas gain de cause dans le cadre de litiges en matière de propriété intellectuelle, elle pourrait être forcée de faire une ou plusieurs des choses suivantes : i) cesser de vendre ou d'utiliser de la technologie qui intègre la propriété intellectuelle litigieuse, ii) obtenir une licence d'utilisation à l'égard de la technologie pertinente, licence qu'elle pourrait ne pas être en mesure d'obtenir ou d'obtenir à des conditions raisonnables, iii) donner une nouvelle image aux services et solutions d'Alithya, ce qui pourrait entraîner une perte de reconnaissance de la marque et obliger Alithya à consacrer des ressources additionnelles à la publicité et à la commercialisation de ses nouvelles marques, iv) configurer des services afin d'éviter toute contrefaçon, et v) rembourser des droits de licence ou d'autres sommes précédemment perçues.

Comme Alithya met au point des applications logicielles pour des clients particuliers, des questions relatives à la propriété et aux droits d'utilisation d'applications logicielles et de matériels pourraient surgir. Alithya s'appuie sur une combinaison de lois sur les droits d'auteur, les marques de commerce, la concurrence déloyale et les secrets commerciaux, ainsi que sur des ententes de cession de propriété intellectuelle et de confidentialité et d'autres méthodes pour protéger ses droits de propriété intellectuelle. La protection des droits de propriété intellectuelle et de la confidentialité dans certains pays où Alithya exerce ses activités pourrait ne pas être aussi efficace qu'au Canada ou dans d'autres pays où la protection de la propriété intellectuelle est plus développée. De plus, Alithya pourrait devoir verser des dommages-intérêts pécuniaires dans le cadre de différends portant sur des droits de propriété intellectuelle pour lesquels elle n'a pas gain de cause, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. En outre, Alithya ne peut pas garantir que ses concurrents n'enfreindront pas ses droits de propriété intellectuelle ni qu'elle disposera de ressources suffisantes pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle. Si Alithya fait valoir ses droits de propriété intellectuelle par le biais d'un litige, elle pourrait ne pas avoir gain de cause et le litige pourrait entraîner des coûts substantiels et détourner les ressources et l'attention de la direction.

### **17.2.6 Contrefaçon de droits de propriété intellectuelle de tiers**

Lorsqu'elle met au point des solutions pour ses clients et leur fournit des services, Alithya utilise ses propres brevets, marques de commerce, droits d'auteur, secrets commerciaux et autres droits de propriété intellectuelle et peut également conclure des conventions d'octroi de licence avec des tiers afin d'avoir le droit d'utiliser de tels droits de propriété intellectuelle. Alithya peut également mettre au point des droits de propriété intellectuelle

de son propre chef ou conjointement avec ses clients lorsqu'elle met au point des solutions pour eux et leur fournit des services. Même si Alithya fait des efforts raisonnables pour s'assurer de ne pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui, des tiers ou même les clients d'Alithya pourraient présenter des réclamations à l'encontre d'Alithya. De plus, Alithya a conclu avec certains de ses clients des contrats contenant des clauses d'indemnisation pouvant l'obliger à leur verser une somme en règlement de la responsabilité et des dommages-intérêts à la suite de demandes d'indemnisation pour motif de contrefaçon de droits de propriété intellectuelle de tiers et, dans certains cas, le montant de ces demandes d'indemnisation pourrait excéder les revenus qu'Alithya tire de ces contrats ou la couverture offerte par ses assurances.

Les réclamations ou les litiges en matière de propriété intellectuelle à l'encontre d'Alithya pourraient engendrer des coûts substantiels, accaparer le temps et l'énergie de la direction d'Alithya, entacher la réputation d'Alithya, obliger Alithya à conclure d'autres conventions d'octroi de licence ou empêcher Alithya de fournir certaines solutions ou certains services. Si Alithya était gênée dans sa capacité de vendre ou d'utiliser des solutions ou des services incorporant des droits de propriété intellectuelle visés par une réclamation, elle pourrait perdre des revenus ou devoir engager des dépenses additionnelles afin d'adapter ses solutions et ses services aux projets futurs.

### **17.2.7 Risques associés à la réglementation**

Les activités d'Alithya l'obligent à être conforme aux lois de divers territoires portant sur de nombreuses questions, notamment la lutte contre la corruption, la propriété intellectuelle, les restrictions commerciales, l'immigration, les impôts, le contrôle des structures anticoncurrentielles (antitrust), la confidentialité des données, les relations de travail, l'environnement et les valeurs mobilières. L'obligation d'observer ces diverses exigences représente un défi et mobilise d'importantes ressources. De plus, certaines de ces lois peuvent imposer des exigences conflictuelles ou des restrictions à la circulation de la trésorerie et d'autres avoirs et au rapatriement des bénéfices d'Alithya, ce qui aurait pour effet de réduire son résultat. Ces exigences légales peuvent également exposer Alithya à des amendes pour non-respect et nuire à sa réputation.

## **17.3 Risques liés à l'entreprise d'Alithya**

### **17.3.1 Changements dans la nature des revenus**

Tout changement dans la composition des ententes d'Alithya avec ses clients pourrait avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation occasionnels, y compris sur sa marge brute. Alithya tire des revenus principalement de la fourniture de services-conseils dans le domaine des technologies numériques. Ces services sont fournis aux termes d'ententes comportant des mécanismes de tarification variables. Les contrats productifs de revenus d'Alithya entrent généralement dans l'une des quatre catégories suivantes : i) les contrats prévoyant la facturation des heures et du matériel, qui dégagent la majeure partie des revenus d'Alithya, revenus qui, dans ce contexte, sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus, ii) les contrats à forfait, qui sont conclus lorsque le résultat peut être estimé de manière fiable et dont les revenus sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement sur les périodes de service et où les coûts de main-d'œuvre ou les heures travaillées sont utilisés pour mesurer les progrès, iii) les contrats prévoyant le versement d'acomptes, dans le cas desquels les clients paient des honoraires récurrents en échange d'un service mensuel récurrent (généralement du soutien) et les revenus sont comptabilisés au fil du temps selon une méthode de comptabilisation des intrants fondée sur les heures, et iv) la revente de logiciels tiers et de services de maintenance, pour lesquels les revenus sont comptabilisés sur une base nette, et la revente de logiciels maison

et de services de maintenance, pour lesquels les revenus sont comptabilisés sur une base brute. Alithya conclut aussi parfois des ententes comportant de multiples obligations d'exécution qui comprennent généralement la fourniture de logiciels, d'un soutien après-vente et de services-conseils et qui nécessitent la ventilation du prix d'opération entre chaque obligation d'exécution sur la base d'un prix de vente relatif autonome.

Alithya fournit également un service de gestion des salaires par lequel les entrepreneurs candidats recrutés et sélectionnés par les clients sont engagés par Alithya et ensuite affectés aux projets des clients. Alithya assume toutes les tâches administratives liées à ces candidats et facture les heures et le matériel à ses clients. La vente des services de gestion des salaires est comptabilisée sur une base nette. À mesure que le volume d'affaires global d'Alithya augmente, la direction entend continuer à éliminer progressivement cette activité à marge relativement faible.

### **17.3.2 Concentration de la clientèle**

Alithya dégage une partie considérable de ses revenus de ses principaux clients et prévoit que cette situation perdurera dans un avenir prévisible. En raison de la portée accrue des services et des solutions que nous offrons, les projets qu'Alithya réalise et les contrats qu'elle conclut avec ces importants clients sont devenus de plus en plus gros et complexes et pourraient continuer de prendre de l'ampleur et de se complexifier. Pour conserver ces clients et continuer de leur fournir des services de grande qualité, Alithya doit établir des relations étroites avec eux et acquérir une compréhension approfondie de leurs activités et de leurs besoins. La capacité d'Alithya d'entretenir de telles relations dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment la compétence de ses professionnels et de son personnel de gestion. Rien ne garantit que chacun de ces clients continuera de recourir aux services d'Alithya et d'en être satisfait, ou d'y recourir aux mêmes conditions. Si Alithya était incapable d'entretenir des relations étroites avec ces clients, ceux-ci pourraient résilier leur contrat et Alithya pourrait devoir payer des amendes ou des dommages-intérêts considérables, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya.

### **17.3.3 Fluctuation des affaires et des résultats financiers**

La capacité d'Alithya de maintenir et d'accroître ses revenus dépend non seulement de la mise en œuvre de sa stratégie, mais aussi d'un certain nombre d'autres facteurs, qui pourraient faire fluctuer les résultats financiers d'Alithya. Ces facteurs comprennent : i) sa capacité d'introduire et de livrer de nouveaux services et de nouvelles solutions d'affaires, ii) son exposition éventuelle à un cycle de vente prolongé, iii) la nature cyclique des achats de ses services technologiques, et iv) la nature des activités de ses clients (par exemple, si un client rencontre des difficultés financières, il pourrait être forcé d'annuler, de réduire ou de reporter des contrats en cours avec Alithya). Ces facteurs, et bien d'autres, rendent difficile la prévision des résultats financiers pour une période donnée.

#### **17.3.4 Risque de résiliation anticipée des contrats**

Si Alithya ne livre pas ses services conformément aux modalités de ses ententes contractuelles ou en raison d'autres circonstances, qui peuvent être indépendantes de la volonté d'Alithya ou de ses clients, certains de ses clients pourraient décider de résilier leurs contrats avant la date d'échéance prévue, ce qui aurait pour effet de réduire le résultat d'Alithya ainsi que ses flux de trésorerie et pourrait avoir une incidence sur la valeur de son carnet de commandes. La résiliation anticipée de contrats peut découler de l'exercice d'un droit légal ou de circonstances qui échappent à la volonté d'Alithya ou à celle de ses clients et qui empêchent la poursuite du contrat. En cas de résiliation anticipée, Alithya pourrait ne pas être en mesure d'éliminer les coûts récurrents engagés dans le cadre du contrat.

#### **17.3.5 Coût des services**

Pour qu'Alithya puisse dégager des marges acceptables, il faut qu'elle sache établir les prix de ses services en se fondant sur une estimation exacte des coûts et des heures de travail nécessaires pour réaliser les projets, selon les spécifications propres à l'appel d'offres du client et, parfois, avant que la portée et la conception finale du contrat ne soient déterminées. De plus, une partie des contrats d'Alithya visant la réalisation de projets est exécutée en contrepartie de prix fixes. Dans ces cas, la facturation des travaux s'effectue selon les modalités du contrat signé avec le client, et les revenus sont constatés en fonction du pourcentage de l'effort engagé par rapport à l'ensemble des efforts estimés pour la durée du contrat. Ces estimations se fondent sur l'appréciation d'Alithya de l'efficacité avec laquelle elle pourra déployer ses méthodes et ses professionnels pour réaliser le contrat considéré, conformément aux normes de gestion des contrats d'Alithya. Si Alithya ne réussit pas à estimer correctement le temps ou les ressources nécessaires pour remplir ses obligations au titre d'un contrat, ou si des facteurs imprévus survenaient, y compris certains facteurs indépendants de sa volonté, il pourrait y avoir des répercussions sur les coûts ou les calendriers de réalisation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le résultat net prévu d'Alithya.

#### **17.3.6 Risques liés aux ententes de collaboration et aux contrats de sous-traitance**

Alithya dégage des revenus de contrats qu'elle conclut en collaboration avec d'autres fournisseurs. Dans le cadre de certaines ententes de collaboration, Alithya est le principal fournisseur, tandis que dans d'autres, elle est le sous-traitant. Dans les deux cas, Alithya compte sur les relations qu'elle a établies avec d'autres fournisseurs pour créer des possibilités d'affaires, et elle prévoit continuer de le faire dans un avenir prévisible. Lorsqu'Alithya est le principal fournisseur, elle doit maintenir de bonnes relations avec d'autres fournisseurs, à défaut de quoi elle pourrait éprouver du mal à attirer des collaborateurs compétents. De la même manière, si elle est le sous-traitant et que ses relations sont compromises, d'autres fournisseurs pourraient réduire le volume de travail qu'ils lui accordent, l'accorder à un concurrent ou offrir les services directement au client pour faire concurrence à l'entreprise d'Alithya. Dans tous les cas, à défaut de maintenir de bonnes relations avec ces fournisseurs ou si ses relations avec ces fournisseurs étaient compromises de quelque manière que ce soit, l'entreprise, les perspectives d'avenir, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya pourraient en souffrir considérablement.

#### **17.3.7 Capacité des partenaires de respecter leurs engagements**

En raison de l'envergure et de la complexité croissante des contrats, il se peut qu'Alithya doive s'appuyer sur des sous-traitants externes, y compris des fournisseurs de logiciels et de matériel, pour remplir ses

engagements. Le cas échéant, la réussite d'Alithya dépend de la capacité de ces tiers de remplir leurs obligations conformément aux budgets et aux échéances convenues. Dans le cas où les partenaires d'Alithya ne s'acquitteraient pas de leurs obligations, l'aptitude d'Alithya à exécuter des contrats en vigueur pourrait être compromise, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur sa rentabilité. De plus, Alithya pourrait être incapable de remplacer les fonctions fournies par ces tiers si leurs composantes logicielles ou leurs solutions deviennent obsolètes, défectueuses ou incompatibles avec des versions futures des solutions ou services d'Alithya, ou si elles ne sont pas adéquatement entretenues ou mises à jour. Les fournisseurs tiers de logiciels ou d'autres biens de propriété intellectuelle pourraient aussi ne pas vouloir permettre à Alithya d'utiliser ou de continuer d'utiliser leur propriété intellectuelle, de sorte que les clients d'Alithya et Alithya elle-même pourraient ne plus pouvoir utiliser leurs solutions ou services.

### **17.3.8 Risque associé aux garanties et aux engagements d'indemnisation**

Dans le cours normal de ses activités, Alithya conclut des ententes qui peuvent comporter des engagements d'indemnisation ou des garanties au profit des cocontractants dans le cadre de transactions telles que la prestation de services-conseils, le dessaisissement d'entreprises, la conclusion de contrats de location ou la constitution d'engagements financiers. Ces engagements d'indemnisation et garanties pourraient obliger Alithya à dédommager ses cocontractants des coûts ou des pertes résultant de diverses circonstances, telles que la violation de déclarations et de garanties, la contrefaçon de droits de propriété intellectuelle, les réclamations qui pourraient survenir dans le cadre de la prestation de services, ou les poursuites qui pourraient être intentées contre les cocontractants. Si Alithya est tenue de dédommager des cocontractants en raison de telles ententes et que ses assurances ne lui procurent pas la couverture requise, son entreprise, ses perspectives d'avenir, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en subir d'importants contrecoups.

### **17.3.9 Taux d'utilisation**

Afin de maintenir et de faire croître ses revenus, Alithya doit maintenir, dans chacune de ses régions géographiques, un taux de disponibilité approprié chez ses professionnels, de sorte qu'ils soient à la fois fortement utilisés et assez disponibles pour pouvoir être affectés aux nouveaux mandats. Toutefois, pour maintenir un taux d'utilisation efficace, Alithya doit prévoir avec précision ses besoins en ressources professionnelles et gérer adéquatement les activités de recrutement, de formation professionnelle et de restructuration, et les taux de départs naturels. Si Alithya échoue à cette tâche, ses taux d'utilisation pourraient diminuer, ce qui aurait une incidence défavorable sur ses revenus et sa rentabilité. De plus, Alithya pourrait juger qu'elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour saisir les nouvelles occasions d'affaires, ce qui nuirait à sa capacité d'accroître ses revenus.

### **17.3.10 Services à l'intention des ministères et des organismes gouvernementaux**

Les réorientations des politiques en matière de dépenses publiques ou des priorités budgétaires des gouvernements pourraient avoir une incidence directe sur les résultats financiers d'Alithya. Plusieurs facteurs sont susceptibles de réduire l'ampleur des activités d'Alithya auprès des gouvernements, notamment : i) la réduction des contrats accordés par les gouvernements à des entreprises de services-conseils et de services en TI, ii) une diminution substantielle des dépenses engagées par les gouvernements en général ou certains ministères ou organismes gouvernementaux en particulier, iii) l'adoption de nouvelles lois et/ou mesures visant les sociétés qui fournissent des services aux gouvernements, iv) les délais de paiement de ses factures par le gouvernement, et v) la conjoncture économique et politique en général.

Ces facteurs et d'autres pourraient avoir pour effet de diminuer les revenus futurs d'Alithya en incitant les ministères et organismes gouvernementaux à diminuer leurs achats aux termes de contrats, à exercer leur droit de mettre fin à des contrats, à donner des ordres de suspension temporaire des travaux ou à s'abstenir d'exercer leur droit de renouveler des contrats. En cas de réduction des dépenses des gouvernements ou de compressions budgétaires au sein des ministères ou organismes auxquels Alithya fournit des services ou prévoit en fournir, il se pourrait qu'Alithya ne puisse plus continuer d'exécuter ses services ou que ces sources limitent l'octroi de nouveaux contrats.

### **17.3.11 Obligations fiscales**

Pour estimer ses impôts à payer, Alithya détermine, conformément aux principes comptables, les positions fiscales qui sont susceptibles d'être soutenues par les autorités fiscales applicables. Cependant, rien ne garantit que les avantages fiscaux ou les passifs d'impôt d'Alithya ne différeront pas de manière importante de ses estimations ou de ses attentes. La législation, la réglementation et les interprétations fiscales qui s'appliquent aux activités d'Alithya changent sans cesse. De plus, les avantages fiscaux et les passifs d'impôt futurs dépendent de facteurs qui sont essentiellement incertains et susceptibles de changer, notamment les résultats futurs, les taux d'imposition futurs et la répartition prévue des secteurs d'activité dans les divers territoires où Alithya exerce ses activités. De plus, les déclarations de revenus d'Alithya font continuellement l'objet de révisions par les autorités fiscales compétentes, qui déterminent le montant réel des impôts à payer ou à recouvrer, le montant de tous les avantages fiscaux ou passifs d'impôt futurs, ainsi que le montant de toute charge d'impôts qu'Alithya pourra ultimement comptabiliser, et les montants ainsi déterminés peuvent devenir définitifs et lier Alithya.

L'un ou l'autre des facteurs mentionnés ci-dessus pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le résultat net ou sur les flux de trésorerie d'Alithya en nuisant à ses activités et à sa rentabilité, à la disponibilité des crédits d'impôt, au coût des services qu'elle fournit et à la disponibilité des déductions pour pertes d'exploitation dans le cadre du développement de son infrastructure mondiale de prestation de services.

### **17.3.12 Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur des actifs ou des passifs, ou les flux de trésorerie futurs, fluctuent en raison des variations des taux de change. La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Alithya sont le dollar canadien. Comme une part importante des revenus, des résultats et des actifs nets d'Alithya sont libellés en monnaies étrangères, y compris en dollars américains et en euros, les fluctuations des taux de change entre le dollar canadien et ces monnaies pourraient avoir une incidence défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Ce risque est réduit en partie par une couverture naturelle de rapprochement des charges et des revenus d'Alithya libellés dans la même monnaie.

Il est impossible de prédire les événements futurs qui pourraient faire augmenter ou diminuer de manière significative le risque de variation future des taux de change de ces monnaies. Bien qu'Alithya ne dispose pas actuellement d'une politique de gestion du risque de change qui se répercuterait sensiblement sur ses résultats d'exploitation, elle est toujours soumise au risque de change.

### **17.3.13 Réclamations fondées en droit**

Dans le cours normal de ses activités, Alithya peut être menacée de poursuites ou faire l'objet de poursuites intentées par des tiers ou des clients d'Alithya. Par exemple, les solutions d'Alithya peuvent comporter des défauts qui nuisent à leur performance, ne pas répondre aux besoins de ses clients ou ne pas fonctionner suivant le niveau de service applicable. De tels problèmes pourraient assujettir Alithya à des obligations légales. Alithya fait des efforts raisonnables pour inclure dans ses contrats des dispositions limitant son exposition aux réclamations fondées en droit qui sont liées à ses services et aux applications qu'elle met au point et pour obtenir une assurance de la responsabilité civile. Toutefois, Alithya pourrait ne pas toujours être en mesure d'inclure de telles dispositions ou d'obtenir une couverture d'assurance suffisante et, lorsqu'elle réussit à le faire, il se pourrait que de telles dispositions ne la protègent pas adéquatement ou ne soient pas opposables dans certaines circonstances ou en vertu des lois de certains territoires. Assurer sa défense dans le cadre de poursuites pourrait nécessiter une attention substantielle de la part de sa direction et entraîner des frais juridiques élevés ou imposer des dommages-intérêts ou amendes et sanctions contre lesquels Alithya n'est peut-être pas entièrement assurée, ce qui pourrait nuire à sa réputation et avoir une incidence défavorable sur son entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **17.3.14 Systèmes et infrastructure des TI**

Pour livrer ses services et ses solutions à ses clients, Alithya utilise des réseaux à haute vitesse, y compris des satellites, de la fibre optique et des lignes terrestres exploités par des tiers, afin d'assurer des communications fiables entre ses principaux bureaux d'exploitation, d'autres centres de livraison mondiaux et les bureaux de ses clients et des personnes qui ont un lien avec elle à l'échelle mondiale. Toute défaillance des systèmes ou toute panne ou interruption importante de ces communications ou des systèmes et de l'infrastructure des TI d'Alithya pourrait réduire ses activités, entraîner une perte de clients et entacher sa réputation, ce qui aurait une incidence défavorable sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya.

### **17.3.15 Risques associés à la sécurité et à la cybersécurité**

Dans le contexte actuel, les risques associés à la sécurité sont nombreux et en constante évolution, en particulier les risques liés à la cybersécurité émanant, entre autres, des pirates informatiques, des cyberactivistes, d'organisations parrainées par l'État, de l'espionnage industriel, de l'inconduite ou de la négligence d'un initié ou d'un employé et de l'erreur humaine ou technologique. Les menaces physiques et les cybermenaces pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités d'Alithya, nuire à ses ventes futures, à sa situation financière et à sa position concurrentielle sur le marché ou accroître ses frais. Ces menaces à la sécurité d'Alithya comprennent toute attaque éventuelle visant non seulement ses solutions, services et systèmes, mais également ceux de ses clients, partenaires, fournisseurs et autres tiers. Pour ce faire, elle investit sans cesse dans de l'infrastructure de sécurité, des contrôles de sécurité et de protection des données et des mesures de protection contre les menaces, dans des politiques, des procédures et des contrôles de détection et d'atténuation des menaces, ainsi que dans des programmes de sensibilisation et de formation des employés en matière de sécurité. Toutefois, en raison de la nature évolutive et de la complexité de ces menaces à la sécurité, Alithya pourrait être incapable de détecter et d'éviter l'ensemble de ces menaces. Les techniques utilisées pour obtenir un accès non autorisé aux systèmes ou aux réseaux ou pour les saboter évoluent constamment et ne sont généralement pas détectées avant qu'elles ne soient dirigées vers une cible. Par conséquent, Alithya pourrait être incapable d'anticiper ces techniques, de réagir en temps opportun ou de mettre en œuvre des mesures de prévention adéquates. De plus, la détection ou le règlement d'atteintes à la

sécurité et d'autres incidents liés à la sécurité, ou encore les réponses à ces enjeux, pourraient être effectués en retard. En outre, avec les progrès des capacités informatiques et des exigences en matière de protection des données pour faire face aux menaces actuelles, Alithya pourrait être amenée à engager des capitaux et d'autres ressources importantes pour se protéger contre d'éventuelles atteintes à la sécurité ou pour atténuer les problèmes causés par les atteintes à la sécurité. Si Alithya ne réussit pas à entretenir adéquatement et à améliorer ses systèmes et ses réseaux, la Société pourrait devoir engager des coûts importants de remise en état, notamment des frais liés à la réparation de ses systèmes d'information, à la mise en œuvre d'autres mesures de protection des données, à l'embauche de tiers experts et conseillers et à la hausse des primes d'assurance. Le chef de la sécurité informatique d'Alithya est chargé de superviser les mesures de sécurité de la Société, la prévention des incidents de sécurité et la détection et l'investigation des incidents en cas de survenance de menaces en mettant en œuvre des mesures de sécurité pour assurer un niveau de contrôle approprié en fonction de la nature des renseignements et des risques inhérents qui y sont liés. Le cadre de gestion de la sécurité d'Alithya constitue le fondement de l'approche fondée sur les risques dans le cadre de la mise au point, de l'examen et de l'amélioration continue des politiques, des procédés, des normes et des contrôles traitant de la sécurité de l'information, de la protection des données, de la sécurité physique des installations et de la continuité des affaires. De plus, bien qu'Alithya choisisse ses fournisseurs tiers avec soin et intègre des mécanismes de protection dans ses ententes contractuelles, elle ne contrôle pas leurs actes. Toutes atteintes à la sécurité causées par la négligence ou l'inconduite de ces tiers pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité d'Alithya de protéger son infrastructure des TI et de fournir des solutions et des services à ses clients et d'exercer autrement ses activités. De plus, même si Alithya détient une police d'assurance de la responsabilité civile couvrant les cyberrisques, rien ne garantit que cette protection sera suffisante, sur le plan du type ou du montant des prestations, pour couvrir les coûts, les dommages, les obligations et les pertes qui pourraient découler d'atteintes à la sécurité, de cyberattaques ou d'autres atteintes connexes, que cette assurance sera toujours offerte à Alithya en contrepartie de modalités économiques raisonnables, ou encore tout simplement offerte, ou que l'assureur ne refusera pas toute réclamation future présentée au titre de l'assurance. Toute menace à la sécurité susmentionnée pourrait exposer Alithya, ses clients ou autres tiers à une responsabilité éventuelle, à un litige ou à des mesures d'application de la loi, pourrait compromettre ou perturber sérieusement les activités d'exploitation d'Alithya et pourrait entraîner la perte de confiance des clients, la perte de clients existants ou éventuels, la perte de contrats gouvernementaux à caractère sensible, la détérioration de sa marque et de sa réputation, et d'autres pertes financières.

#### **17.3.16 Risques liés aux atteintes à la sécurité ou à la communication de données à caractère sensible ou omission de se conformer aux lois et aux règlements en matière de protection des données**

Alithya dépend de réseaux et de systèmes de TI pour traiter, transmettre, héberger et stocker de manière sécuritaire des données électroniques et pour communiquer avec ses emplacements partout dans le monde et avec ses clients, ses entrepreneurs et ses partenaires. Des atteintes à la sécurité, la négligence ou l'inconduite d'un employé ou une erreur humaine ou technologique pourraient interrompre ou perturber les activités d'Alithya et entraîner éventuellement la communication non autorisée de données à caractère sensible, ce qui, à son tour, pourrait mettre en péril des projets qui sont essentiels à l'exploitation des entreprises des clients d'Alithya. Le vol et/ou l'utilisation ou la communication non autorisée de renseignements confidentiels concernant Alithya ou ses clients, ou leurs clients, ou d'autres renseignements commerciaux exclusifs par suite d'un tel incident pourraient nuire à la position concurrentielle d'Alithya et réduire le degré d'acceptation de ses services par le marché. Toute défaillance dans les réseaux ou les systèmes informatiques utilisés par Alithya ou ses clients pourrait aussi donner lieu à une réclamation en dommages-intérêts substantiels contre Alithya et nuire gravement à sa réputation, ainsi qu'entraîner une perte de confiance des clients actuels et potentiels



d'Alithya quant à l'efficacité de nos mesures de sécurité des données, même si Alithya n'en est pas responsable.

En outre, en qualité de fournisseur de services mondial auprès de clients exerçant leurs activités dans une vaste gamme de secteurs, souvent Alithya a accès à des données à caractère sensible assujetties à divers cadres réglementaires, y compris les lois provinciales, fédérales ou étatiques du Canada ou des États-Unis régissant la protection des renseignements personnels, ainsi que le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne, ou doit gérer, utiliser, recueillir et stocker de telles données. Le chef de la sécurité de l'information d'Alithya veille à ce qu'elle respecte les lois qui protègent la confidentialité des renseignements personnels. En cas d'accès non autorisé aux renseignements personnels en la possession ou sous le contrôle d'Alithya ou de communication non autorisée de tels renseignements, ou si Alithya ne respectait pas les lois et règlements applicables en la matière, elle pourrait être exposée à des mesures d'application de la loi et à des sanctions civiles ou criminelles, ainsi qu'à des poursuites intentées par ses clients, les clients de ses clients, leurs clients ou de tiers pour motif de violation des dispositions contractuelles en matière de confidentialité et de sécurité ou des dispositions des lois sur la protection des données. Les lois et les attentes relatives à la protection des données continuent d'évoluer d'une façon qui pourrait limiter l'accès, l'utilisation et la communication, par Alithya, de données à caractère sensible et pourraient obliger Alithya à accroître ses dépenses ou l'inciter à ne plus offrir certains types de services.

#### **17.3.17 Risques liés à la réputation**

La capacité d'Alithya de livrer concurrence efficacement sur le marché des services de TI dépend de sa réputation à titre de fournisseur de services et de partenaire commercial à long terme compétent et digne de confiance. La nature des activités d'Alithya l'expose au risque de perte et de destruction des renseignements de ses clients, d'accès non autorisé à ceux-ci ou d'interruption temporaire de ses services. Selon la nature des renseignements ou des services en question, ces événements peuvent nuire à la perception de la Société sur le marché. Le cas échéant, la capacité d'Alithya d'attirer de nouveaux clients et de conserver les clients existants pourrait s'en ressentir, ce qui aurait une incidence sur ses revenus et son résultat net.

#### **17.3.18 Contrôles internes et systèmes d'ordre opérationnel, financier et autre**

En raison de sa croissance historique et prévue d'Alithya, ses ressources de gestion et autres sont fort populaires et Alithya doit continuer de mettre au point et d'améliorer ses contrôles internes d'ordre opérationnel, financier et autre. Notamment, la croissance d'Alithya a soulevé et continuera de soulever des défis dans les domaines suivants : i) le recrutement, la formation et le maintien en poste, dans les services des technologies, des finances, du marketing et de direction, de membres du personnel possédant les connaissances, les compétences et l'expérience requises par son modèle d'entreprise, ii) le maintien d'un degré élevé de satisfaction auprès de la clientèle, iii) la mise au point et l'amélioration de son infrastructure administrative interne, surtout ses systèmes d'exploitation, ses systèmes financiers et ses autres systèmes de contrôle interne, iv) la préservation de sa culture, de ses valeurs et de son milieu entrepreneurial, et v) la gestion efficace de son personnel et de ses activités ainsi que la communication efficace de ses valeurs, stratégies et objectifs principaux à ses employés à l'échelle mondiale.

En outre, l'augmentation de la taille et de l'étendue des activités d'Alithya accroît la possibilité qu'un membre de son personnel s'adonne à des activités illégales ou frauduleuses, manque à ses obligations contractuelles ou expose d'une autre manière Alithya à des risques commerciaux inacceptables, malgré les efforts qu'elle déploie

pour former son personnel et maintenir des contrôles internes permettant d'empêcher de telles choses. Si Alithya ne continue pas d'élaborer et de mettre en œuvre les bons procédés et outils pour gérer son entreprise et ses activités, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

En raison des limites qui leur sont inhérentes, y compris le contournement des contrôles ou la fraude, les contrôles internes d'Alithya ne peuvent toutefois fournir qu'une assurance raisonnable quant à la détection et à la prévention des inexactitudes. Si Alithya n'est pas en mesure de concevoir, de mettre en œuvre, de faire le suivi et de maintenir des contrôles internes efficaces pour l'ensemble de ses environnements d'affaires, l'efficacité de ses activités pourrait diminuer, ce qui se traduirait par une baisse des revenus et de la rentabilité, et l'exactitude de son information financière pourrait être compromise.

### **17.3.19 Affectation de ressources considérables à la croissance**

Pour faire croître son entreprise à long terme, Alithya pourrait devoir s'engager à faire des investissements continus dans ses activités. Ses dépenses en immobilisations futures dépendront de nombreux facteurs, y compris bon nombre de ceux qui sont exposés ci-dessus, tels que les suivants : i) les résultats des activités d'Alithya et le rythme de croissance de ses revenus, ii) la mise au point de nouvelles gammes de services, iii) l'intégration réussie des acquisitions d'entreprises, iv) l'embauche et le maintien en poste de membres clés du personnel, v) le maintien des relations avec les clients, et vi) le repérage d'occasions d'acquisitions futures appropriées.

Alithya pourrait ne pas disposer de fonds suffisants pour financer de telles activités lorsque l'occasion se présentera, et elle pourrait être incapable d'accroître ses activités si elle n'a pas les capitaux nécessaires ou ne peut pas emprunter ou réunir des capitaux additionnels suivant des modalités intéressantes.

### **17.3.20 Mise en œuvre de la stratégie de croissance par le biais d'acquisitions**

Pour croître par le biais d'acquisitions, Alithya doit repérer des cibles appropriées et évaluer correctement leur potentiel à titre d'acquisitions répondant à ses objectifs d'ordre financier et opérationnel. Rien ne garantit qu'Alithya sera en mesure de repérer des cibles appropriées et de réaliser d'autres acquisitions répondant à ses critères économiques ou que les acquisitions futures pourront être intégrées avec succès à ses activités et produiront la valeur additionnelle prévue. Si Alithya est incapable de mettre en œuvre sa stratégie, elle sera probablement incapable de maintenir son rythme de croissance historique ou prévu.

La direction doit consacrer beaucoup de temps et d'attention à l'intégration des nouvelles activités découlant de la stratégie d'acquisition d'Alithya, et le temps que consacrent les membres de la direction aux activités d'intégration peut nuire à leurs tâches habituelles, soit assurer la croissance interne de l'entreprise, ce qui pourrait exercer une pression sur les revenus et les résultats tirés de ses activités existantes. De plus, la tâche qu'Alithya est appelée à accomplir afin d'instaurer des normes, des mécanismes de contrôle, des procédures et des politiques uniformes dans toutes les nouvelles activités en les harmonisant avec ses unités opérationnelles existantes est complexe et potentiellement accaparante. Les activités d'intégration peuvent occasionner des difficultés opérationnelles, des charges et des obligations inattendues. Si Alithya ne réussit pas à exécuter sa stratégie d'intégration en temps opportun et de manière rentable, elle aura de la difficulté à atteindre ses objectifs de croissance et de rentabilité. Parmi les risques et incertitudes supplémentaires liés aux acquisitions et autres opérations stratégiques, on peut citer : i) les difficultés d'assimilation et de maintien en poste des

employés clés et de maintien des relations avec les clients, entrepreneurs et partenaires actuels et potentiels, ii) les difficultés de gestion et d'intégration des activités dans des emplacements géographiquement dispersés, iii) le risque que les marchés ciblés n'évoluent pas comme prévu et que les technologies acquises s'avèrent inférieures aux attentes d'Alithya, iv) les difficultés à combiner ou à gérer différentes cultures d'entreprise, v) les lacunes potentielles des contrôles internes des sociétés acquises, vi) les problèmes liés à la cybersécurité et à la conformité, et vii) l'exposition aux responsabilités imprévues des sociétés acquises.

Dans le cadre d'acquisitions, Alithya peut contracter des dettes, émettre des titres de capitaux propres, assumer des passifs éventuels ou comptabiliser des charges d'amortissement et des réductions de valeur des actifs acquis, ce qui pourrait faire reculer les résultats d'Alithya.

### **17.3.21 Dépendance à l'égard de certains membres clés de son personnel**

Alithya dépend de certains membres clés de son personnel, dont la perte des services pourrait avoir une incidence défavorable sur son entreprise. Alithya est d'avis que son succès dépend de l'emploi continu des membres de son équipe de haute direction et d'autres membres clés de son personnel. Une telle dépendance revêt une importance particulière pour l'entreprise d'Alithya, car les relations personnelles sont un élément crucial de l'obtention et du renouvellement des mandats des clients. Si un ou plusieurs membres de l'équipe de haute direction d'Alithya ou d'autres membres clés de son personnel n'avaient plus la capacité ou la volonté d'occuper leurs fonctions actuelles, l'entreprise d'Alithya pourrait en souffrir. En outre, d'autres sociétés cherchant à développer des compétences en affaires à l'interne pourraient engager certains membres clés du personnel d'Alithya.

### **17.3.22 Historique de pertes**

Alithya a inscrit une perte nette de 17,3 millions de dollars et de 39,7 millions de dollars pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020, respectivement. Alithya prévoit continuer d'engager des dépenses considérables en vue d'accroître sa capacité de remporter de nouveaux contrats, d'élargir et d'améliorer ses activités existantes et de conclure d'autres acquisitions. Au fil de sa croissance, Alithya prévoit que ces dépenses continueront également de croître. Les efforts d'Alithya visant à faire croître son entreprise pourraient toutefois être plus coûteux que prévu et Alithya pourrait être incapable de faire croître ses revenus suffisamment pour compenser la hausse de ses charges d'exploitation. Alithya pourrait aussi subir des pertes importantes à l'avenir pour un certain nombre de raisons, notamment en raison de dépenses, de difficultés, de complications et de retards imprévus, des autres risques qui sont décrits dans les présentes et d'autres circonstances imprévues. Le montant des pertes nettes futures, le cas échéant, dépendra, en partie, de la croissance des dépenses d'Alithya et de sa capacité de générer des revenus. Si Alithya devait essuyer des pertes nettes à l'avenir ou était incapable de maintenir sa rentabilité et de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation, entre autres, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les capitaux propres et le fonds de roulement d'Alithya.

### **17.3.23 Goodwill**

Alithya comptabilise une valeur comptable pour le goodwill et les autres actifs incorporels dans le cadre de ses acquisitions d'entreprises. Aux termes des IFRS, elle doit évaluer, au moins une fois par année et peut-être plus souvent, si la valeur du goodwill et des autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée a diminué. L'amortissement des actifs incorporels tiendra compte de toute perte de valeur en cas d'indicateur de moins-

value. Toute réduction de la valeur du goodwill ou d'autres actifs incorporels entraînera l'imputation d'une charge aux résultats, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et les capitaux propres d'Alithya au cours des prochains exercices.

## **17.4 Risques liés aux actions à droit de vote subalterne**

### **17.4.1 Droits de vote limités**

Les actions à droit de vote multiple d'Alithya sont similaires à ses actions à droit de vote subalterne, sauf que chaque action à droit de vote multiple confère dix fois plus de droits de vote que chaque action à droit de vote subalterne. Par conséquent, les porteurs d'actions à droit de vote multiple exercent un degré de contrôle disproportionné sur des questions soumises à l'approbation des actionnaires d'Alithya, ce qui peut réduire le degré d'influence des porteurs d'actions à droit de vote subalterne sur des questions touchant l'entreprise et, par conséquent, Alithya pourrait prendre des mesures qu'ils ne considèrent pas comme bénéfiques.

### **17.4.2 Cours des actions à droit de vote subalterne**

Alithya ne peut pas prédire le cours des actions à droit de vote subalterne. Les marchés boursiers peuvent connaître des fluctuations considérables sur le plan des cours et des volumes qui, souvent, n'ont aucun rapport avec les résultats d'exploitation des émetteurs ou sont disproportionnées par rapport à ceux-ci. Ces vastes facteurs liés aux marchés et aux secteurs, ainsi que d'autres circonstances économiques, pourraient nuire gravement au cours des actions à droit de vote subalterne d'Alithya, peu importe les résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, le cours des actions à droit de vote subalterne d'Alithya pourrait dépendre des évaluations et des recommandations des analystes qui couvrent l'entreprise d'Alithya et, si les résultats d'Alithya ne concordent pas avec les prévisions et les attentes des analystes, le cours des actions d'Alithya pourrait fléchir du fait que les analystes ont revu à la baisse leurs évaluations et leurs recommandations, ou fait autre chose. Dans le passé, après des périodes de volatilité sur les marchés, les sociétés ont souvent fait l'objet d'actions collectives en matière de valeurs mobilières. Si Alithya devait faire l'objet d'une telle action, elle pourrait devoir engager des coûts substantiels et sa direction pourrait devoir y consacrer beaucoup d'attention et de ressources.

### **17.4.3 Mobilisation de capitaux additionnels**

La croissance future d'Alithya est subordonnée à l'exécution de sa stratégie d'affaires, qui, à son tour, dépend de la capacité d'Alithya de faire croître son entreprise à l'interne et par le biais d'acquisitions. Si Alithya devait financer des acquisitions ou d'autres occasions de croissance actuellement inconnues ou imprévues, elle pourrait devoir réunir des capitaux additionnels par le biais de placements d'actions publics et privés et de financements par capitaux d'emprunt, et rien ne garantit qu'Alithya pourrait obtenir un tel financement à des prix et à des conditions qu'elle juge acceptables. Alithya sera capable de réunir les fonds dont elle a besoin dans la mesure où les marchés financiers sont capables de satisfaire ses besoins de financement par capitaux propres et/ou capitaux d'emprunt en temps opportun et en fonction de taux d'intérêt et/ou de cours qui sont raisonnables compte tenu des objectifs commerciaux d'Alithya. La hausse des taux d'intérêt, la volatilité du cours des actions d'Alithya et la capacité des prêteurs actuels d'Alithya de répondre à ses besoins accrus de liquidités sont tous des facteurs qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les acquisitions ou les activités de croissance qu'Alithya pourrait repérer ou planifier. Si Alithya est incapable d'obtenir le financement nécessaire, elle pourrait être incapable d'atteindre ses objectifs de croissance.

Si Alithya mobilise des capitaux additionnels au moyen de la vente de titres de capitaux propres ou de titres de créance convertibles, la participation de ses actionnaires sera diluée, et les modalités afférentes aux titres ainsi émis pourraient comprendre des droits de liquidation ou d'autres droits préférentiels pouvant avoir une incidence défavorable sur les droits des actionnaires d'Alithya. Si Alithya devait contracter des dettes supplémentaires, elle aurait des paiements fixes accrus à verser et pourrait être assujettie à certaines clauses restrictives, qui, notamment, pourraient limiter sa capacité de contracter des dettes additionnelles et d'autres aspects de ses activités, ce qui aurait une incidence défavorable sur sa capacité d'exploiter son entreprise.

#### **17.4.4 Marché actif**

Si un marché actif pour la négociation des actions à droit de vote subalterne d'Alithya n'est pas maintenu, les porteurs des actions à droit de vote subalterne pourraient être incapables de vendre leur placement à des conditions satisfaisantes. Toute baisse de la valeur des actions à droit de vote subalterne pourrait avoir une incidence défavorable sur leur liquidité sur le marché. Des facteurs sans rapport avec les résultats d'Alithya pourraient également avoir une incidence sur le cours et la liquidité des actions à droit de vote subalterne, notamment l'étendue de la couverture d'Alithya par les analystes, la baisse du volume de négociation et de l'intérêt du marché en général pour les actions à droit de vote subalterne, la taille du flottant d'Alithya, et toute circonstance entraînant la radiation des actions à droit de vote subalterne de la cote de la TSX ou du NASDAQ.

#### **17.4.5 Dividendes**

Alithya ne prévoit pas verser de dividendes dans un futur immédiat; elle prévoit plutôt conserver tous ses bénéfices, le cas échéant, pour soutenir ses activités. Toute décision éventuelle de verser des dividendes sera prise par le conseil d'administration d'Alithya, à son entière discrétion, sous réserve des exigences des lois canadiennes et des statuts constitutifs d'Alithya, et dépendra de la situation financière, des résultats d'exploitation et des besoins en capitaux d'Alithya et d'autres facteurs que le conseil d'administration juge pertinents. Les porteurs d'actions à droit de vote subalterne doivent, par conséquent, s'en remettre à la hausse éventuelle du cours de leurs actions pour ce qui est d'obtenir un rendement sur leur placement dans un avenir prévisible.

## 18. Évaluation par la direction de nos contrôles et procédures de communication de l'information

### *Contrôles et procédures de communication de l'information*

La Société a établi et maintient des contrôles et des procédures en matière de communication de l'information conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les renseignements importants qui concernent la Société sont transmis au chef de la direction et au chef de la direction financière par d'autres personnes, en particulier pendant la période au cours de laquelle sont dressés les états annuels et intermédiaires aux fins de dépôt, et que l'information devant être divulguée par la Société dans ces états annuels et intermédiaires, ou encore dans d'autres rapports déposés ou soumis par la Société conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines, est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par ces lois et les règles y afférentes. L'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information, au sens du Règlement 52-109, Documents annuels et intermédiaires des émetteurs, adopté par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, ainsi qu'au sens de la Rule 13a-15(e) et 15d-15(e) prise en application de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, a été évaluée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société, qui ont également participé à l'évaluation, en date de fin du dernier exercice complété de la Société clos le 31 mars 2021. À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et les procédures de la Société en matière de communication de l'information étaient efficaces au 31 mars 2021.

### *Contrôles internes à l'égard de l'information financière*

La Société a également établi et maintenu des contrôles internes adéquats à l'égard de l'information financière, au sens du Règlement 52-109 adopté par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, ainsi qu'au sens de la Rule 13a-15(f) et 15d-15(f) prise en application de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée. Les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société sont un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. Ce processus est exécuté par les membres de la direction et d'autres employés clés dans le but de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les IFRS établies par le CNCI. L'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société a été évaluée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société, qui ont également participé à l'évaluation, à la fin du dernier exercice de la Société clos le 31 mars 2021, en fonction des critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces au 31 mars 2021.

### *Modifications des contrôles internes à l'égard de l'information financière*

Aucune modification n'a été apportée aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, qui ait pu avoir une incidence importante, ou qui aurait été raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante, sur les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière.

*Limites à l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière*

La direction de la Société reconnaît que les contrôles et procédures de communication de l'information et que les contrôles internes à l'égard de l'information financière, quelle que soit la qualité de leur conception et de leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints. En raison des limites qui leur sont inhérentes, les contrôles et procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière ne peuvent pas prévenir ni détecter toutes les erreurs ou les inexactitudes en temps opportun.